
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 13 juin 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 13 juin 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme  milie Thuillier, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Michel Bissonnet, M.  ric Alan Caldwell, Mme Vicki Grondin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Luis Miranda et Mme Vana Nazarian.

AUTRES PR SENCES :

M  Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-r dactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalit  en territoire non c d  ».

Mme Musau Muele demande une minute de silence afin de se recueillir sur les  v nements heureux et malheureux survenus au cours des derni res semaines.

Puis, la pr sidente du conseil remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et d pose un nouveau plan de banquettes.

Elle encha ne avec la liste des c l brations internationales et des anniversaires des personnes  lues pour les mois de juin et juillet,   savoir :

C l brations du mois de juin

- 1^{er} au 7 juin : Semaine qu b coise des personnes handicap es
- 12 juin : Journ e mondiale contre le travail des enfants
- 15 juin : Journ e mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes a n es
- 21 juin : Journ e nationale des peuples autochtones
- 24 juin : F te nationale du Qu bec

Célébrations du mois de juillet

- 1^{er} juillet : Fête du Canada
- 18 juillet : Journée internationale de Nelson Mandela

Anniversaires des personnes élues du mois de juin

- Mme Gracia Kasoki Katahwa
- M. Pierre Lessard-Blais
- Mme Nancy Blanchet
- Mme Dominique Ollivier
- M. Aref Salem

ainsi que l'anniversaire de la première représentante de la Ville de Montréal, la mairesse, Mme Valérie Plante.

Anniversaires des personnes élues du mois de juillet

- M. Luis Miranda
- Mme Émilie Thuillier
- Mme Josefina Blanco
- Mme Vana Nazarian
- M. Peter McQueen

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et souhaite une excellente séance à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – Est-ce que l'Administration va revenir avec le même nombre d'effectifs au SPVM qu'en 2017, soit 4600? / Demande le plan de sécurité du SPVM pour l'été
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Despina Sourias)	Demande d'aide en violence conjugale – Est-ce que l'Administration va demander au SPVM d'augmenter le nombre d'enquêteurs concernant ce fléau? / Aimerais savoir pourquoi il n'y a pas d'augmentation du nombre d'enquêteurs
Mme Nancy Blanchet	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Insalubrité dans les logements – Quelles sont les actions de l'Administration qui seront mises de l'avant pour forcer les propriétaires à résoudre cette problématique? / Exprime le souhait d'une stratégie proactive à ce sujet
M. Richard Deschamps	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	Réfection de la piste cyclable du canal de l'aqueduc – Est-ce que l'Administration va aller de l'avant avec la réfection de cette piste cyclable, et ce, rapidement? / Souhaite un engagement à l'effet que ce projet voit le jour tel qu'il était prévu au départ

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Demande une mise à jour sur le projet de déploiement des caméras portatives au SPVM

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qui soulève une question de règlement. Mme Rossi fait état des temps de parole des membres de l'Administration qui, selon elle, débordent du temps permis pour la question principale et la question complémentaire, et ce, depuis le début de la période de questions des membres du conseil. La présidente, Mme Musau Muele, explique qu'elle se donne une marge de manœuvre pour que les temps de parole soient équivalents des deux côtés même s'il y a un léger débordement; puis, elle clôt le débat.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Exprime le souhait que l'Administration clarifie sa position à ce sujet
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (Mme Despina Sourias)	Grand Prix de Formule 1 à Montréal – Aimerait une mise à jour concernant l'Avis sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada émis par le Conseil des Montréalaises / Quelle est la stratégie de l'Administration à ce sujet à l'aube du Grand Prix de Formule 1 à Montréal?
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Quel est le plan de l'Administration pour contrer le fléau du vol de voitures à Montréal?

À 13 h 40,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Est-ce que l'Administration va augmenter le nombre d'effectifs du SPVM dans les quartiers ciblés par les voleurs de voitures et quelles sont les autres stratégies qui seront mises de l'avant?
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Dans le cadre de l'Opération 1 ^{er} juillet 2022 et de la crise du logement, quel est le plan de préparation développé avec la Table des partenaires? / Questionne le calendrier des rencontres avec cette Table et l'approche retenue par l'Administration dans ce dossier
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	À quel moment les contrats visés par le Bureau de l'inspecteur général (BIG) seront résiliés comme recommandé dans son rapport publié

SUITE - le 21 mars 2022 et intitulé :
Rapport sur l'exécution des contrats
découlant des appels d'offres 17-5849
« Conception, construction,
exploitation et entretien d'un centre de
tri des matières recyclables » et
19-17343 « Service de tri et de mise
en marché de matières recyclables
2020-2024 »? / Reformule sa question
en insistant sur l'urgence du dossier

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 56.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM22 0649

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 13 juin 2022 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant le point 7.10.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM22 0650

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mai 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mai 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 juin 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

- 5.01 Résolution CA22 12109 du conseil d'arrondissement d'Anjou - Demander à la Ville de Montréal de modifier l'ordonnance no.14 (R.R.V.M., c. C-4.1) afin de retirer le projet bus, taxis et vélos sur l'axe du boulevard Ray-Lawson dans le secteur industriel de l'arrondissement d'Anjou

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Dominique Ollivier

- Dépôt d'une réponse de Mme Dominique Ollivier à la question de M. Alan DeSousa concernant le point 30.06, du conseil municipal du 16 mai 2022 – Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2021, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2021 à des dossiers spécifiques

Par Mme Émilie Thuillier

- Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à la question de Mme Stephanie Valenzuela concernant le point 80.01 (20.13), du conseil municipal du 16 mai 2022 – Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 36 mois, avec une option de deux prolongations de douze mois, avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc. (contrat 5) et Solmatech inc. (contrat 6), pour le suivi de la traçabilité des sols contaminés excavés dans le cadre de projets d'infrastructures et d'aménagement – Dépense totale de 1 153 463,36 \$, taxes et contingences incluses – Appel d'offres public 22-19190 (2 soum.)

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2022.
-

CM22 0651

Dépôt du rapport annuel 2021 de l'Ombudsman de Montréal

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel 2021 de l'Ombudsman de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02

CM22 0652

Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan annuel 2021 de l'arrondissement de LaSalle faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.03 1222363015

CM22 0653

Dépôt du rapport annuel 2021 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel 2021 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), et le conseil en prend acte.

07.04 1221079003

CM22 0654

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria - Projets de règlement P-21-032 et P-04-047-223

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le site de l'ancien Hôpital Royal Victoria – Projets de règlement P-21-032 et P-04-047-223, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1221079004

CM22 0655

Dépôt du bilan annuel 2021 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel 2021 du Réseau de suivi du milieu aquatique, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1224060001

CM22 0656

Dépôt du bilan annuel 2021 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le bilan annuel 2021 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.07 1228247001

CM22 0657

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables en date du 31 décembre 2021

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables en date du 31 décembre 2021, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1220498001

CM22 0658

Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur les constatations et recommandations du Bureau du vérificateur général

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur les constatations et recommandations du Bureau du vérificateur général, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.09 1227665004

CM22 0659

Ajout - Dépôt du rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport sur la passation et l'exécution des contrats découlant des appels d'offres 16-15062, 18-16618 et 21-18750 (Art. 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec) »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport sur la passation et l'exécution des contrats découlant des appels d'offres 16-15062, 18-16618 et 21-18750 (Art. 57.1.10 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.10 (Ajout)

8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM22 0660

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport sur la passation et l'exécution de contrats de services professionnels par la Société de transport de Montréal (Art. 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec) - commentaires et recommandations »

Le conseiller Jérôme Normand, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport sur la passation et l'exécution de contrats de services professionnels par la Société de transport de Montréal (Art. 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec) - commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 14 h 57, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 16, le conseil reprend ses travaux.

Le débat se poursuit.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM22 0661

Déclaration pour la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones

Attendu que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 13 septembre 2007, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et que la Ville de Montréal l'a endossée à l'unanimité le 21 août 2017, rejoignant ainsi le mouvement vers la réconciliation, qui nous invite à reconnaître et à respecter les droits des Peuples autochtones au Canada;

Attendu que l'apport des différentes Nations et communautés autochtones, dans toutes les sphères de notre société, contribuent au développement et au rayonnement de Montréal;

Attendu que depuis 2017, la Ville se dote de ressources nécessaires pour mener à bien la réconciliation, autant sur le plan administratif que politique, notamment avec la création d'un poste de commissaire aux relations avec les Peuples autochtones, qui est actuellement occupé par Marie-Ève L. Bordeleau;

Attendu que la Ville de Montréal a entamé un processus de réconciliation avec les Peuples autochtones, notamment en œuvrant à la réalisation d'une stratégie de Réconciliation avec les Peuples autochtones;

Attendu que le processus de réconciliation place au cœur de ses priorités la célébration de l'histoire, des langues et des cultures autochtones;

Attendu qu'en 2020, la Ville de Montréal a adopté sa toute première Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones 2020-2025, fruit de plusieurs années de concertation;

Attendu que par sa Stratégie de réconciliation, la Ville de Montréal reconnaît l'histoire autochtone millénaire de l'île et la place que la population autochtone occupe toujours dans le tissu culturel de la ville;

Attendu que cette stratégie vise à renforcer durablement les relations de la Ville de Montréal avec les Peuples autochtones et qu'elle s'inscrit dans les luttes que nous devons mener contre le racisme et les discriminations systémiques et face aux injustices que subissent les membres des Premières Nations, Inuits et Métis;

Attendu qu'en 2021, suivant la recommandation du rapport de l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémiques, la Ville de Montréal a modifié la Charte montréalaise des droits et responsabilités pour

ajouter l'endossement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à son préambule;

Attendu qu'en cohérence avec sa Stratégie de réconciliation, la Ville de Montréal lancera, le 21 juin 2022, une toute nouvelle formation concernant l'histoire et les réalités des Peuples autochtones, développée en collaboration avec l'organisme autochtone Mikana ainsi que l'INRS, et ce, à l'intention de ses fonctionnaires et élu.es;

Attendu que la Ville de Montréal est engagée, avec ses partenaires communautaires autochtones, le réseau de la santé et des services sociaux et les autres paliers de gouvernements, à mettre en place des ressources adaptées et culturellement sécuritaires pour les personnes vulnérables et en situation d'itinérance d'origine autochtone;

Attendu qu'Espace pour la vie s'est doté d'un programme d'autochtonisation qui oriente ses stratégies et se réalise par des choix structurants et durables, un programme qui comprend la mise sur pied d'un comité consultatif de personnes autochtones issues de plusieurs nations pour le conseiller dans son développement et dans ses démarches de réconciliation avec les Peuples autochtones;

Attendu que la Ville de Montréal, via son Service de la culture, accorde un soutien financier de 190 000 \$ ainsi qu'un soutien technique à l'organisme Terres en vues pour l'organisation, du 10 au 15 août 2022, du 32^e festival international Présence autochtone;

Attendu que la célébration, en juin, du Mois de l'histoire des peuples autochtones, ainsi que de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones, le 21 juin, servent à promouvoir la reconnaissance de l'histoire autochtone de Montréal et la présence autochtone contemporaine;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Alia Hassan-Cournol
Tous les membres présents du conseil municipal

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réaffirme sa détermination à travailler, dans un rapport de gouvernement à gouvernement, avec les communautés autochtones pour lutter contre le racisme et les discriminations systémiques auxquels font face les Montréalaises et les Montréalais autochtones, tout en favorisant leur épanouissement social, économique et culturel;
- 2- poursuive son engagement et la mise en œuvre de sa stratégie de réconciliation avec les Peuples autochtones à travers ses processus politiques, ses politiques publiques et ses plans d'actions municipaux, son développement économique, son urbanisme et ses investissements sociaux et culturels;
- 3- invite les Montréalaises et les Montréalais à se joindre aux communautés autochtones en milieu urbain et à célébrer la richesse des cultures autochtones en prenant part aux nombreuses activités organisées dans le cadre de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones, le 21 juin.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Mme Plante mentionne tout d'abord que le Mois de l'histoire des peuples autochtones, célébré en juin, de même que la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones du 21 juin, sont l'occasion de souligner la présence autochtone à Montréal, de reconnaître l'histoire des Premières Nations ainsi que leur apport dans toutes les sphères de notre société, notamment par la création aux HEC Montréal de la nouvelle école des dirigeants des Premières Nations, une école créée par et pour les Premières Nations. Mme Plante en profite pour féliciter les finissants de la première cohorte et nous invite à découvrir l'exposition « Vers chez soi ».

La mairesse de Montréal poursuit en mentionnant, entre autres, que beaucoup reste à accomplir en matière de réconciliation avec les peuples autochtones. Mme Plante expose plusieurs actions qui ont été mises de l'avant depuis 2017 comme la création d'un poste de commissaire aux relations avec les Peuples autochtones, l'adoption de la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones et la modification de la Charte montréalaise des droits et responsabilités afin d'ajouter l'endossement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones à son préambule.

En conclusion, la mairesse de Montréal souligne que la Réconciliation avec les peuples autochtones nous concerne tous et constitue une priorité pour la Ville de Montréal.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin prend la parole et confie que ses premières pensées vont aux femmes et aux enfants des communautés autochtones disparus dans les pensionnats ou ailleurs. M. Langevin souligne qu'une programmation d'événements variés se déroulera lors de ce Mois de l'histoire des peuples autochtones, qui culminera avec la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones, alors que le 21 juin, qui marque le solstice d'été, représente une date très importante dans les rituels des peuples autochtones.

Le conseiller Langevin enchaîne en mettant de l'avant, entre autres, que le Mois de l'histoire des peuples autochtones est une occasion pour la population de se réunir dans la joie et de célébrer la richesse des cultures des premiers peuples d'ici et des Inuits, un moment de découvertes et d'amitié entre des peuples qui se côtoient au quotidien. Il avoue que la route vers la réconciliation demeure longue, et qu'il faut reconnaître nos responsabilités, notamment en ce qui concerne la situation difficile à Milton-Parc.

En terminant, le conseiller Langevin précise que les festivités du Mois de l'histoire des peuples autochtones et de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones ne doit pas faire oublier les injustices vécues par les membres de cette communauté.

La présidente du conseil remercie le conseiller Benoit Langevin pour son intervention et cède la parole au conseiller Craig Sauvé.

M. Sauvé prend la parole et souligne le travail des deux dernières Administrations en matière de réconciliation avec les peuples autochtones sur le territoire montréalais. M. Sauvé est d'avis que plusieurs bons gestes ont été posés, notamment en matière de toponymie. Il fait écho aux propos de la mairesse de Montréal et du conseiller Benoit Langevin à l'effet qu'il faut en faire davantage, entre autres, afin de démontrer la présence des peuples autochtones dans la Ville, alors que moins de 1% des toponymes sont de consonance autochtone. M. Sauvé explique également les répercussions positives du fait d'avoir plus de toponymes autochtones à Montréal, que ce soit pour en connaître la prononciation ou l'histoire derrière ces noms. Enfin, M. Sauvé encourage l'Administration à déployer des efforts en ce sens.

La présidente du conseil remercie le conseiller Craig Sauvé pour son intervention et cède la parole à la conseillère Alia Hassan-Cournol.

D'entrée de jeu, la conseillère Hassan-Cournol parle du travail de renforcement dans les rapports avec les membres de la communauté autochtone, dans une relation de gouvernement à gouvernement, et ce, afin de les impliquer dans tous les dossiers les concernant. Mme Hassan-Cournol vante notamment la résilience et le travail remarquable de certains organismes communautaires autochtones qui viennent en aide aux membres de cette communauté sur le territoire montréalais. Elle cite en exemple le processus de réconciliation mis de l'avant par Espace pour la Vie, en collaboration avec la communauté inuite, un programme de pairage entre experts en biodiversité appelé « Les sentinelles du Nunavit », programme qui a permis de reconnaître la découverte d'une nouvelle espèce de papillon par une jeune femme autochtone dans la Baie d'Ungava. Finalement, la conseillère Hassan-Cournol invite la population à participer aux différentes activités organisées dans le cadre du Mois de l'histoire des peuples autochtones et de la Journée nationale et montréalaise des peuples autochtones.

La présidente du conseil remercie la conseillère Alia Hassan-Cournol pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

La leader de l'opposition officielle souhaite ajouter son nom à titre d'appuyeur à cette Déclaration. Mme Rossi salue le travail de réconciliation mis en branle depuis 2017, notamment par l'ajout du pin blanc sur le drapeau de la Ville de Montréal, et elle fait l'éloge de la résilience des peuples autochtones à la suite de tout ce qu'ils ont vécu.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Rossi pour son intervention et note l'appui de tous les membres présents du conseil municipal à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

Point 15.02 - Le conseil débute l'étude du point 15.02.**Déclaration pour saluer le travail et la résilience des employé.es de la Ville de Montréal et du CCMU dans la lutte contre la COVID-19**

Attendu que Montréal a été durement frappée par la pandémie de la COVID-19, particulièrement dans les premières vagues;

Attendu que selon la Direction régionale de santé publique (DRSP) de Montréal, 309 771 personnes ont été infectées par la COVID-19 à Montréal et que 5 481 en sont décédées, en date du 7 juin 2022;

Attendu que la Ville de Montréal a été appelée à soutenir le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires dans les efforts de lutte contre la COVID-19;

Attendu que les employé.es de la Ville de Montréal et les membres du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) de l'agglomération de Montréal ont travaillé sans relâche au cours des deux dernières années afin de répondre efficacement aux besoins de la population, de protéger les personnes vulnérables et travailleurs essentiels de l'agglomération et d'assurer la continuité des services publics dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que la Ville de Montréal, le CCMU et leurs partenaires, notamment ceux du réseau de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire, ont posé de nombreux gestes pour atténuer les impacts de la crise sanitaire, notamment auprès des populations vulnérables, des commerçants et des gens d'affaires, des familles fréquentant les espaces publics de la Ville, et des usagers du transport en commun;

Attendu que les employé.es de la Ville de Montréal et du CCMU ont assuré la mise sur pied de haltes-chauffeur, de centres de jour, de ressources d'hébergement d'urgence, de ressources d'aide alimentaire d'urgence et d'installations sanitaires pour les personnes en situation d'itinérance;

Attendu que les employé.es de la Ville de Montréal ont également assuré la distribution de matériel sanitaire et l'affichage des consignes sanitaires en vigueur, un soutien au réseau de la santé dans le déploiement des cliniques de dépistage, des cliniques de vaccination et des brigades de sensibilisation, un soutien à l'Office municipal d'habitation de Montréal ainsi que la mise en place du télétravail à grand déploiement au sein de la Ville;

Attendu que le travail des employé.es de la Ville de Montréal et des membres du CCMU a permis de contrôler la crise sanitaire et a permis aux Montréalaises et aux Montréalais de profiter de certains allègements, particulièrement à l'été 2020 et à l'été 2021;

Attendu que les policières et les policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), tout en maintenant la qualité du service, ont été en première ligne pour informer, sensibiliser et assurer le respect des ordonnances sanitaires au sein de la population;

Attendu que le Centre de sécurité civile (CSC) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a soutenu les partenaires de l'agglomération face à la pandémie en coordonnant la réponse municipale à la crise sanitaire;

Attendu qu'après avoir été décrété à nouveau le 21 décembre 2021, l'état d'urgence a été levé le 19 mai 2022 à Montréal, à la suite de l'amélioration de la situation liée à la COVID-19 et des allègements du gouvernement du Québec;

Attendu que le Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (PSCAM) demeure en vigueur, ce qui permet de maintenir la coordination des consignes, des actions et des communications entre la santé publique, la direction générale de la Ville de Montréal et le Centre de sécurité civile, en lien avec la situation sanitaire;

Attendu que la Ville de Montréal a mobilisé plusieurs partenaires pour soutenir une relance économique verte et inclusive, et pour s'assurer que Montréal préserve tout son dynamisme, une opération couronnée de succès;

Attendu que la population montréalaise a rapidement adhéré aux mesures de santé publique mises en place et a fait preuve d'un grand sens des responsabilités tout au long de la crise;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Alain Vaillancourt
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Nathalie Goulet
Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- salue l'immense travail accompli par ses employé.es et les membres du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) de l'agglomération de Montréal depuis le début de la pandémie de la COVID-19;
- 2- souligne l'expertise unique, l'engagement et le dévouement exprimés tout au long de la crise sanitaire par ses employé.es et les membres du CCMU;
- 3- remercie les Montréalaises et les Montréalais qui ont respecté, en grande majorité et de bonne foi, les consignes de santé publique et qui ont fait de la lutte contre la COVID-19, leur lutte;
- 4- exprime ses sincères condoléances aux proches des Montréalaises et des Montréalais qui ont été emportés par la COVID-19 et qu'elle salue leur mémoire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole et présente la Déclaration. D'entrée de jeu, la mairesse rappelle que les deux dernières années ont été très difficiles pour toutes et tous car la lutte contre la COVID-19 a impliqué plusieurs sacrifices et de nombreuses personnes ont perdu des êtres chers. La mairesse de Montréal salue notamment le courage et la résilience des employés-es de la Ville de Montréal et du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) qui ont travaillé sans relâche afin d'assurer la sécurité des Montréalaises et des Montréalais et la continuité des services publics; elle les en remercie. Mme Plante poursuit et mentionne que les employés-es de la Ville de Montréal, par exemple ceux du CCMU, les policiers et les policières, ainsi que les employés-es du Service de sécurité incendie de Montréal, pour n'en nommer que quelques-uns, sont venus en appui à la santé publique. Elle ajoute qu'ils ont également participé au déploiement de différentes mesures, soit pour les personnes les plus vulnérables, les commerçants ou encore pour la distribution de matériel sanitaire et l'affichage des consignes en vigueur, sans compter la mise en place du télétravail à grande échelle au sein de la Ville. La mairesse de Montréal tient à souligner le travail du directeur général de la Ville, M. Serge Lamontagne, de M. Richard Liebmann, directeur du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et de Mme Annick Maletto également du SIM.

Pour terminer, la mairesse de Montréal remercie tous les employés-es pour leur engagement pendant la pandémie et invite les membres du conseil à remercier celles et ceux qui ont travaillé si fort pendant les deux dernières années afin d'assurer une prestation des services à la population dans une optique de ville sécuritaire.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et souhaite que son nom soit ajouté à la liste des appuieurs de la Déclaration. M. Salem met de l'avant la résilience dont a fait preuve la population montréalaise et les employés-es durant cette crise sanitaire. M. Salem vante entre autres le dévouement de l'ensemble des employés-es municipaux qui ont su s'adapter aux nouvelles réalités. À ce titre, il précise que les employés-es travaillent souvent dans l'ombre et n'obtiennent pas toujours les reconnaissances publiques à la hauteur de leur travail. M. Salem poursuit et souligne le travail de la Direction de la santé publique de Montréal et sa directrice, D^{re} Mylène Drouin, qui a accompagné quotidiennement les Montréalaises et les Montréalais au cours des deux dernières années. Le chef de l'opposition officielle remercie tous les employés-es de la Ville pour le maintien des services à la population et notamment le Service du greffe qui a soutenu la démocratie municipale, sans oublier le travail d'adaptation en lien avec l'organisation d'une élection municipale durant la pandémie. M. Salem offre ses condoléances aux personnes qui ont perdu des êtres chers sans pouvoir les accompagner dans leurs derniers moments.

En conclusion, le chef de l'opposition officielle réitère ses remerciements à celles et ceux qui nous ont permis de passer à travers cette crise sanitaire.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

M. Sari prend la parole et souhaite que son nom soit ajouté à la liste des appuyeurs de la Déclaration. M. Sari tient à féliciter les personnes qui ont travaillé en arrière-plan, plus particulièrement les employés-es du Service des technologies de l'information (TI) qui ont relevé de nombreux défis et qui se sont adaptés rapidement afin de doter les employés-es des outils nécessaires pour l'accomplissement de leurs tâches à distance. Puis, M. Sari fait mention du travail des employés-es de l'arrondissement de Montréal-Nord qui ont su s'adapter face à une nouvelle réalité en matière d'itinérance. Enfin, le conseiller Sari remercie le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour leur travail et leur résilience, ainsi que toutes les personnes élues pour leur présence.

La présidente du conseil remercie le conseiller Abdelhaq Sari pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

À 15 h 56, le lundi 13 juin 2022, le leader de la majorité, M. Alex Norris, informe les membres du conseil que l'étude du point 15.02 est suspendue et sera reprise le mardi 14 juin 2022, après les périodes de questions du public et des membres du conseil.

La proposition est agréée.

CM22 0662

Déclaration pour souligner le 50^e anniversaire de la Maison d'Haïti

Attendu que la Maison d'Haïti est née de l'initiative d'un groupe de jeunes Haïtiens, en 1972, pour ensuite être officialisée, l'année suivante, sous l'appellation qu'on lui connaît aujourd'hui, grâce à Charles Dehoux, Nirva Casséus et Pierre Normil;

Attendu que la Maison d'Haïti a vu le jour sur l'avenue du Parc avant de s'établir, une décennie plus tard, dans le quartier Saint-Michel, son port d'attache actuel;

Attendu que la Maison d'Haïti fournit des services aussi variés qu'essentiels, allant de l'intégration des nouveaux arrivants au développement de la jeunesse, en passant par le renforcement des compétences parentales, la prévention de la violence faite aux femmes, ainsi que la valorisation de la culture et des arts d'artistes émergents afro-descendants;

Attendu que la Maison d'Haïti se charge de l'accueil et de l'accompagnement de nombreux nouveaux arrivants en les orientant vers les services appropriés en matière d'éducation, de santé et de soutien divers;

Attendu que la Maison d'Haïti facilite l'intégration des nouveaux arrivants en offrant des ateliers de francisation, de rapprochement interculturel et de finances personnelles;

Attendu que lorsque Montréal a été appelée à accueillir de nombreux ressortissants d'Haïti à la suite du séisme de 2010, la Maison d'Haïti a joué un rôle de premier plan;

Attendu que la Maison d'Haïti offre des services destinés aux jeunes mères, notamment par le biais du programme Bedondaine, lequel comprend des ateliers sur l'accouchement, l'allaitement maternel et tout autre aspect fondamental de la maternité et de la parentalité;

Attendu que la Maison d'Haïti contribue également à la prévention de la violence faite aux femmes en offrant un soutien individualisé pour prévenir et lutter contre la violence conjugale;

Attendu que toute stratégie visant à prévenir la criminalité chez les jeunes repose sur l'apport indispensable d'organismes communautaires comme la Maison d'Haïti, qui veille entre autres à outiller les jeunes et à les occuper via un éventail d'activités leur étant dédiées, de la création numérique au Taekwondo;

Attendu que, dès sa création, la Maison d'Haïti a participé à la mise en place de nombreux regroupements et coalitions et a investi plusieurs dossiers importants, tant pour la communauté haïtienne que pour l'action communautaire québécoise;

Attendu que toutes ces réalisations n'ont été rendues possibles que grâce au travail acharné et passionné de Marjorie Villefranche, directrice générale de la Maison d'Haïti depuis 2011, et de l'ensemble des employé.es et bénévoles;

Attendu que la Maison d'Haïti contribue à l'amélioration de la qualité de vie des Montréalaises et des Montréalais, est un réel point d'ancrage dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et que des milliers de personnes à travers plusieurs arrondissements ont bénéficié des activités et des services offerts par l'organisme;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Dominique Ollivier
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Alex Norris
Mme Mary Deros
M. Abdelhaq Sari
M. Giovanni Rapanà
M. Josué Corvil

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne le 50^e anniversaire de la Maison d'Haïti et reconnaisse les précieux services rendus par l'organisme depuis sa fondation;
- 2- reconnaisse que la Maison d'Haïti est un pilier et une institution phare dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et pour l'ensemble de la communauté montréalaise;
- 3- salue les importantes contributions de la Maison d'Haïti, qui débordent largement des limites du quartier Saint-Michel et qui sont durables.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal remercie tout d'abord la directrice générale de la Maison d'Haïti, Mme Marjorie Villefranche, pour son accueil toujours chaleureux et son désir de faire comprendre les différents enjeux de la communauté montréalaise, particulièrement dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Mme Plante poursuit et explique, entre autres, que la Maison d'Haïti est née de l'initiative d'un groupe de jeunes personnes qui, en 1972, désiraient avoir un lieu où pouvoir se retrouver. Elle énumère ensuite quelques services fournis par la Maison d'Haïti, notamment l'accueil et l'accompagnement de nouveaux arrivants, le développement de la jeunesse, la valorisation de la culture et le soutien à la population haïtienne à la suite du tremblement de terre en 2010.

En conclusion, la mairesse de Montréal souhaite un bon 50^e anniversaire et longue vie à la Maison d'Haïti, en la félicitant pour sa détermination et son travail.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Josué Corvil.

M. Corvil prend la parole et mentionne qu'Haïti a marqué l'Histoire moderne de plusieurs façons, notamment en aidant des pays d'Amérique latine à atteindre leur liberté, mais que son destin, parsemé d'obstacles, a porté plusieurs de ses citoyens vers l'exil. M. Corvil souligne également le fait français qui unit Haïti et le Québec, énumère certains faits historiques et nomme quelques membres de la communauté haïtienne œuvrant dans diverses sphères de la société québécoise. M. Corvil enchaîne en brochant un bref historique de la Maison d'Haïti depuis sa fondation en 1972 et énumère quelques-uns des services offerts par cet organisme à la population montréalaise.

En terminant, le conseiller Josué Corvil félicite Marjorie Villefranche et son équipe pour leur travail extraordinaire et indique vouloir ajouter son nom à titre d'appuyeur de cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie le conseiller Josué Corvil pour son intervention et cède la parole à la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier.

La présidente du comité exécutif prend la parole et raconte son expérience personnelle avec la Maison d'Haïti en se rappelant l'école du samedi qu'elle fréquentait lors de son arrivée à Montréal en provenance de l'Abitibi. Mme Ollivier nomme ensuite certaines personnes qui ont contribué à l'essor de la jeunesse haïtienne. Puis, elle souligne que la Maison d'Haïti, au fil des ans, a su ouvrir ses bras pour accueillir d'autres communautés culturelles.

Enfin, la présidente du comité exécutif remercie aussi Marjorie Villefranche et tous les artisans de la Maison d'Haïti qui ont fait grandir cette institution et elle croit que son rayonnement va bien au-delà de la communauté haïtienne. Mme Ollivier souhaite un bon 50^e anniversaire à la Maison d'Haïti.

La présidente du conseil remercie la présidente du comité exécutif, Mme Dominique Ollivier, pour son intervention et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

Mme Deros souhaite ajouter son nom à titre d'appuyeur à cette Déclaration et précise, entre autres, le soutien qu'apporte la Maison d'Haïti aux jeunes et aux familles qui en ont besoin. Mme Deros souhaite un autre 50 ans d'existence à la Maison d'Haïti.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Deros pour son intervention et note également l'appui des membres du conseil Giovanni Rapanà, Alex Norris, Ericka Alneus, Caroline Bourgeois et Abdelhaq Sari.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 16 h 14, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0663

Résilier le contrat accordé à 11073192 Canada inc. / Déneigement NA-SA (CE20 1142) / Accorder un contrat à Les revêtements Scelltech inc, pour la location d'un camion-citerne avec opérateur, sur demande, pour le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Montréal - Dépense totale de 273 065,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19228 (4 soum. - 1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit

- 1- de résilier le contrat accordé à 11073192 Canada inc. / Déneigement NA-SA (CE20 1142) – Dépense totale de 164 414,25 \$, taxes incluses - appel d'offres public 20-18061;
- 2- d'accorder à Les revêtements Scelltech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'un camion-citerne avec opérateur, sur demande, pour le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 273 065,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19228;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482008
80.01 (20.01)

CM22 0664

Conclure des ententes-cadres avec UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent) (lots 2 et 3) pour la fourniture de différentes pièces électriques et électroniques qui seront utilisées par le Service du matériel roulant et des ateliers, pour une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 373 501,97 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19128 - (1 soum. pour le lot 2 et 2 soum. pour le lot 3)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 48 mois avec une option de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, différentes pièces électriques et électroniques qui seront utilisées par le Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19128;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent)	Lot 2	277 410,75 \$
UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent)	Lot 3	916 938,79 \$

2- d'autoriser une dépense de 179 152,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de UAP inc. (Traction Anjou et St-Laurent);

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225382010
80.01 (20.02)

CM22 0665

Exercer les deux options de prolongation d'un an et autoriser une dépense additionnelle pour le lot 1 d'un montant de 2 552 668,12 \$, majorant le contrat de 4 067 426,65 \$ à 6 620 094,77 \$, pour le lot 2 de 3 312 762,71 \$ majorant le contrat de 4 656 299,86 \$ à 7 969 062,57 \$, pour le lot 3 de 61 631,20 \$ majorant le contrat de 231 237,72 \$ à 292 868,92 \$ et pour le lot 4 de 91 060,20 \$ majorant le contrat de 518 422,28 \$ à 609 482,48 \$, le tout taxes incluses, pour la location de circuits en transmission de données, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (lots 1, 2, 3) et la Société TELUS Communications (lot 4) (CG19 0317)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation d'un an et d'autoriser une dépense additionnelle pour le lot 1 d'un montant de 2 552 668,12 \$, majorant le contrat de 4 067 426,65 \$ à 6 620 094,77 \$, pour le lot 2 de 3 312 762,71 \$ majorant le contrat de 4 656 299,86 \$ à 7 969 062,57 \$, pour le lot 3 de 61 631,20 \$ majorant le contrat de 231 237,72 \$ à 292 868,92 \$ et pour le lot 4 de 91 060,20 \$ majorant le contrat de 518 422,28 \$ à 609 482,48 \$, le tout taxes incluses, pour la location de circuits en transmission de données, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bell Canada (lots 1, 2, 3) et la Société TELUS Communications (lot 4) (CG19 0317);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1219351001
80.01 (20.03)

CM22 0666

Accorder un contrat à J.N.A. Leblanc électrique inc., pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, pour une période approximative de 24 mois - Dépense totale de 728 084,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP22026-167032-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à J.N.A. Leblanc électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée pour une somme maximale de 728 084,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22026-167032-C;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de J.N.A. Leblanc électrique inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227482009
80.01 (20.04)

CM22 0667

Conclure avec Distribution Glass Jet inc., une entente d'achat contractuelle d'une durée de 24 mois, avec possibilité d'une option de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de sable de filtration aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater - Montant total de l'entente : 659 712,18 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public no 22-19237 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 24 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour une durée maximale de 36 mois, par laquelle Distribution Glass Jet inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et la livraison de sable de filtration aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 599 738,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19237;
- 2- d'autoriser une dépense de 59 973,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227100003
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0668

Exercer une option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 516 547,42 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux utilisée dans les usines de production d'eau potable Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire pour adoucir l'eau et ajuster le pH dans le cadre du contrat accordé à Graymont (Qc) inc. (CG19 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 332 790,20 \$ à 1 849 337,62 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 516 547,42 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux utilisée dans les usines de production d'eau potable Dorval, Pierrefonds et Pointe-Claire pour adoucir et ajuster le pH de l'eau dans le cadre du contrat accordé à Graymont (Qc) inc. (CG19 0423), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 332 790, 20 \$ à 1 849 337, 62 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227100002
80.01 (20.06)

CM22 0669

Exercer l'option d'une première prolongation de 12 mois de 158 607,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International inc. (CG17 0230) majorant ainsi le montant total du contrat de 683 654,68 \$ à 842 262,57 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 158 607,89 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service de messagerie dans le cadre du contrat accordé à Globex Courrier Express International inc. (CG17 0230), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 654,68 \$ à 842 262,57 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227026001
80.01 (20.07)

CM22 0670

Exercer l'option de prolongation de 12 mois pour la fourniture de métaux bruts (lot 1) (CG21 0372) dans le cadre du contrat accordé à Métal M-Pact inc. - Montant total estimé de l'entente-cadre est maintenu à 1 447 330,05 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de métaux bruts (lot 1), dans le cadre du contrat accordé à Métal-M-Pact inc. (CG21 0372) en maintenant le montant de 1 111 495,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 335 834,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à l'évaluation de l'adjudicataire Métal M-Pact inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225382011
80.01 (20.08)

CM22 0671

Exercer l'option de la première prolongation de 24 mois et autoriser une dépense additionnelle de 5 943 582 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de la solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique, dans le cadre du contrat accordé à Onix Networking Canada inc. (CG18 0504) / Approuver l'ajout accessoire au contrat d'une banque d'heures pour les prestations de services professionnels sur mandat, pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 15 911 289 \$ à 22 860 902,25 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 24 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 5 943 582 \$, taxes incluses, pour le renouvellement de la solution infonuagique de courrier électronique, d'outils de collaboration, de suite bureautique, dans le cadre du contrat accordé à Onix Networking Canada inc. (CG18 0504) et approuver l'ajout accessoire au contrat d'une banque d'heures pour les prestations de services professionnels sur mandat, pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 15 911 289 \$ à 22 860 902,25 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la direction institutionnelle du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Stéphane Côté
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

1229563001
80.01 (20.09)

CM22 0672

Accorder un contrat de 12 mois à Brenntag Canada inc. (option 1 - groupe 3), pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec une possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 4 426 537,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19187 (2 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 832 000 \$ en 2022 / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 470 000 \$ pour 2023 et les années subséquentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Brenntag Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 426 537,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19187;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 832 000 \$ en 2022 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération;
- 3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 470 000 \$ pour 2023 et les années subséquentes;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482012
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0673

Accorder un contrat à Urbex Construction inc., pour la plantation de végétaux ainsi que la fermeture de sentiers informels indésirables dans le cadre du projet de mise en valeur du réseau formel de sentiers du parc du Mont-Royal - Dépense totale de 690 488,78 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19253 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la plantation de végétaux ainsi que la fermeture de sentiers informels indésirables dans le cadre du projet de mise en valeur du réseau formel de sentiers du parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 600 425,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19253;
- 2- d'autoriser une dépense de 90 063,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Urbex Construction inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229178001
80.01 (20.11)

CM22 0674

Accorder un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc. pour la fourniture de quatre pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale 242 170,69 \$, taxes incluses - Avis d'intention DEEU-22-001

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., pour la fourniture de quatre pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte, pour une somme maximale de 242 170,69 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-22-001;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227482013
80.01 (20.12)

CM22 0675

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour la fourniture d'équipements et de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle entrée électrique primaire au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Dépense totale de 693 195,63 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat gré à gré à Hydro-Québec, pour la fourniture d'équipements et de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle entrée électrique primaire au Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) situé au 1441, rue Saint-Urbain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 602 778,81 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser une dépense de 90 416,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1226318001
80.01 (20.13)

CM22 0676

Autoriser la première prolongation, pour une période de 24 mois, de deux ententes-cadres conclues avec Logistik Unicorp inc. pour l'approvisionnement en biens et la fourniture des services en gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble des employés des services de sécurité publique de la Ville de Montréal - Montants estimés pour chacun des groupes - Groupe 1 : 18 522 077,66 \$, taxes, contingences et variations des quantités incluses, majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 30 863 579,67 \$ à 49 385 657,33 \$ - Groupe 2 : 7 142 098,98 \$, taxes, contingences et variations des quantités incluses, majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 14 686 932,27 \$ à 21 829 031,25 \$ / Autoriser l'ajustement de la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 2 630 000 \$ pour 2023 et 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

I. Pour le contrat du Groupe 1 (SPVM, AMD, BTM et Remorquage) :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 14 165 027,61 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande des articles vestimentaires, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 dans le cadre du contrat accordé à Logistik Unicorp inc. (CG18 0063);
- 2- d'imputer les dépenses de consommation du point 1 à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler;
- 3- d'autoriser les dépenses suivantes :
 - 670 810,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
 - 1 622 842,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
 - 2 941 807,38 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion;
- 4- d'imputer les dépenses du point 3 au budget du Service de l'approvisionnement;

Majorant ainsi le montant total du contrat du Groupe 1 de 30 863 579,67 \$ à 49 385 657,33 \$, taxes incluses.

II. Pour le contrat du Groupe 2 (SIM, ASM et BRIG) :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 4 379 488,12 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande des articles vestimentaires, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 dans le cadre du contrat accordé à Logistik Unicorp inc. (CG18 0063);
- 2- d'imputer les dépenses de consommation du point 1 à même les budgets des services utilisateurs, et ce, au rythme des besoins à combler;
- 3- d'autoriser les dépenses suivantes :
 - 365 896,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;
 - 616 018,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
 - 1 780 696,01 \$, taxes incluses, à titre de frais de gestion;

4- d'imputer les dépenses du point 3 au budget du Service de l'approvisionnement;

Majorant ainsi le montant total du contrat du Groupe 2 de 14 686 932,27 \$ à 21 829 031,25 \$, taxes incluses.

III. D'autoriser un ajustement annuel à la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 2 630 000 \$ pour 2023 et 2024, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1226135001
80.01 (20.14)

CM22 0677

Accorder un contrat de gré à gré à GrayMatter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour une période de trois ans, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP, pour la somme maximale de 227 019,51 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de trois ans à GrayMatter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP utilisées pour le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J. Des Bailleurs et Pierrefonds, pour une somme maximale de 227 019,51 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227696001
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0678

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Corporation d'habitation du centre uni de la communauté chinoise de Montréal, pour la propriété située au 1001, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 17 ans, soit du 24 août 2035 jusqu'au 23 août 2052, dont la rente annuelle sera de 16 400 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 6 080 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Corporation d'habitation du centre uni de la communauté chinoise de Montréal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 17 ans, soit du 23 août 2035 jusqu'au 23 août 2052, pour la propriété située au 1001, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 180 683 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 375,9 mètres carrés, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte;
- 2- d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1206037001
80.01 (20.16)

CM22 0679

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation Aux Espaces Verts, pour la propriété située au 7765-7805, rue Claire-Fauteux, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 12 ans, soit du 14 septembre 2041 jusqu'au 13 septembre 2053, dont la rente annuelle sera de 6 000 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale de 600 000 \$ pour la période de la prolongation

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation Aux Espaces Verts, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 12 ans, soit du 14 septembre 2041 jusqu'au 13 septembre 2053, pour la propriété située au 7765-7805, rue Claire-Fauteux, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constituée des lots 1 324 027, 1 324 028 et 1 324 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 467,1 mètres carrés, dont la rente annuelle sera de 6 000 \$, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de modification de l'emphytéose, pourvu que cet acte dans sa forme finale soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme au projet d'acte et à la condition que la coopérative Aux Espaces Verts ait remis à la Ville la confirmation de ses créanciers hypothécaires à l'effet qu'ils approuvent la modification de l'emphytéose;

- 3- d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1213496004
80.01 (20.17)

CM22 0680

Accorder un soutien financier de 120 000 \$ à Vélo Québec Association afin de soutenir le Festival Go vélo Montréal qui se tiendra du 3 au 5 juin 2022, pour l'année 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ à l'organisme Vélo Québec Association afin de soutenir le Festival Go vélo Montréal qui se tiendra du 3 au 5 juin 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228475002
80.01 (20.18)

CM22 0681

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, secteur Le Sud-Ouest (RSO-3) » - Dépense totale de 1 733 248,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10383 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entreprises Cogenex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux de construction de chambres de vannes et de mesure pour le secteur de régulation appelé RSO-3, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 373,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10383;
- 2- d'autoriser une dépense de 144 437,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 144 437,34 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1226263001
80.01 (20.19)

CM22 0682

Autoriser une dépense additionnelle de 772 741,33 \$, taxes incluses, au budget des incidences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0078) majorant ainsi le montant total du contrat de 44 843 751,25 \$ à 45 616 492,58 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 772 741,33 \$, taxes incluses, au budget des incidences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modernisation et de réfection à l'usine de production d'eau potable Pierrefonds dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0078), majorant ainsi le montant du contrat de 44 843 751,25 \$ à 45 616 492,58 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 159 741,33 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227973001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 16 h 58, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 13 juin 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 13 juin 2022 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, Mme Vicki Grondin, M. Luis Miranda et Mme Vana Nazarian.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1- Période de questions du public

À 19 h 03, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Christian Miron	Élus-es (Mme Dominique Ollivier)	Aimerait que l'harmonisation des fonds de pension soit complétée le plus rapidement possible en lien avec les travailleurs de l'usine de filtration de Dorval
Stephen Brown	Élus-es (Mme Dominique Ollivier)	Souhaite connaître de manière tangible les engagements de l'Administration en matière de discrimination raciale pour les

		SUITE - travailleurs de la Ville de Montréal / Donne des exemples concernant la dotation et exprime ses préoccupations quant aux délais dans ce dossier
François Arteau	Mme Caroline Bourgeois	Est-ce qu'il y aura des investissements importants pour l'avenir du parc Angrignon? / Espère une vision structurée pour le parc Angrignon
Laurian Ionita	Élus-es (Mme Dominique Ollivier)	Exprime différentes difficultés concernant le paiement de ses taxes scolaires et demande des explications concernant les pénalités qui s'ensuivent
Marc Poulin	M. Robert Beaudry	Quelle est la politique d'encadrement des élus-es concernant la gestion de leurs réseaux sociaux? / Suggère qu'une telle politique soit établie et qu'aucun citoyen ne soit bloqué d'un compte d'un ou d'une élu-e
Mathieu Leonard	Mme Chantal Rossi	Met en relief la multitude des problèmes vécus à Montréal-Nord et le festival des boulettes dans cet arrondissement en souhaitant des justifications quant à ce festival / Aimerait que les vrais enjeux soient sur la table notamment en ce qui concerne la discrimination systémique
Benoit Durocher	Mme Valérie Plante (Mme Christine Black)	Exprime ses préoccupations quant à la discrimination et le climat de travail chez les cols bleus dans l'arrondissement de Montréal-Nord et souhaite que les rencontres reprennent / Expose une situation où les employés se sentent délaissés et réitère son souhait pour que les rencontres reprennent
Claude-André Bois	Mme Valérie Plante M. Luc Rabouin (Mme Caroline Bourgeois)	Quel est le plan de rénovation incluant les délais et la date de réouverture de l'aréna Saint-Louis dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal? / Est-ce que les travaux visent les sports de glace?
Lise Ouellette	Élus-es (Mme Dominique Ollivier)	Est-ce que la Ville de Montréal prévoit des accommodements dans les démarches à effectuer par les employés aux prises avec des enjeux de santé mentale à la suite de congédiements administratifs?
Martine Michaud	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Aimerait que la situation critique de l'itinérance dans Milton Park soit mise en priorité avec la mise en place des recommandations de l'Ombudsman dont l'ouverture d'un centre d'urgence et d'un centre interdisciplinaire pour les Inuits / Présente la situation des pensionnats autochtones du siècle passé et la situation actuelle
Marilou Lamoureux	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Travailleurs aux prises avec des enjeux de santé mentale – Quelles sont les mesures pour aider ces travailleurs-ses?
Michel Martin	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Aimerait savoir si l'Administration est prête à régler la situation de l'harmonisation des fonds de retraite pour les cols bleus / Exprime son désaccord sur un projet de lettre d'entente et souhaite la diligence dans ce dossier
Luc Bisson	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	À quel moment la culture de gestion de la Ville de Montréal sera modifiée en matière de discrimination et d'abus chez les cols bleus? / Commentaires à ce sujet

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Frédéric Jones	Élus-es (Mme Josefina Blanco) (Mme Caroline Bourgeois)	Est-ce que la Ville de Montréal va bannir l'équipe Israel-Premier Tech du Grand Prix cycliste de Montréal? / Reformule sa question
Sacha Merazil	Élus-es (M. Alain Vaillancourt) (Mme Josefina Blanco)	Quel est le plan de sécurité publique estivale que l'Administration va mettre de l'avant? / Quel est le plan cet été durant la période de déménagement et les personnes en situation d'itinérance?

À 20 h 09, la présidente du conseil fait la lecture de 14 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Catherine Prevost	M. Alex Norris (Mme Josefina Blanco)	Bonjour M.Norris, Y a t'il un plan d'action pour que les citoyens et les enfants puissent jouir à nouveau de leur sérénité à domicile, de leur vie de quartier et apprécier les parcs (de la Roumanie, Sewell/St-Cuthbert, entre autres) qui sont maintenant occupés par les résidents de l'Hôtel Dieu et autres types d'itinérants? La sécurité et la dégradation du clame déjà relatif de notre quartier est grandement affecté par l'accroissement de la population itinérante localisée à l'Hôtel Dieu.
Micheline Maranda	M. Alex Norris	Dans l'affaire du jugement du Tribunal des droits de la personne qui condamne la ville à verser compensation à un citoyen victime de discrimination suite à un abus de pouvoir de 4 élus de Projet Montréal, vous, et M Dorais, avez questionné publiquement pourquoi l'arrondissement d'Outremont n'est pas allé en appel de la décision. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi, selon vous, une coûteuse procédure en appel aurait dû être entreprise? Est-ce parce que vous contestez qu'une compensation financière doit être payée à la victime ou est-ce tout simplement que vous contestez la décision du juge que les élus Projet Montréal ont agis de façon discriminatoire?
Joël-Gerard Chartier	Élus-es (Mme Sophie Mauzerolle)	Est-ce que la ville de Montréal à un plan ou considère de légaliser les trotinettes électriques?
Philippe Paquette	M. Robert Beaudry (Mme Sophie Mauzerolle)	Les travaux au tunnel louis hippolyte lafontaine détourne le trafic qui klaxonne devant ma propriété sur le blv René-Levesque et les nouvelles constructions augmentent le trafic de camion lourd dangereux pour les piétons et cyclistes. Est il possible des mesures d'atténuation du trafic sur le boulevard René-Levesque. Par exemple plus de feux de circulation. Faire circuler les camions lourds sur la rue Viger Agrandir les espaces vert ou construire un REV René-Levesque au centre du boulevard et réduire le nombre de voies pour les autos.

Serge Leclerc	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	<p>Notre organisation pour une ville sans apartheid israélien est fière de l'histoire de Montréal et son attitude historique contre le racisme et l'apartheid tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.</p> <p>Le 18 avril 1946, Jackie Robinson, vêtu d'un maillot des Royals de Montréal (n° 9), a été le premier joueur noir dans les ligues majeures au Roosevelt de Jersey City mettant fin à l'exclusion des noirs dans les ligues majeures.</p> <p>Votre prédécesseur, Jean Doré et son administration, a été dans l'avant garde dans la lutte anti-apartheid. En 1986, le maire Doré avait fait amender la Charte de la Ville par le Gouvernement Bourassa dans le but d'interdire toute transaction de la Ville avec le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud.</p> <p>Q: Vu qu'Amnesty et Human Rights Watch confirme qu'Israël pratique l'apartheid, seriez-vous prête à former une commission à Montréal pour étudier comment faire de Montréal une ville sans apartheid israélien.</p>
Rosemary Lemaire	Élu-e de l'arrondissement (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	<p>Bonjour,</p> <p>en 2017, une cycliste a été percutée par un camion angle Bélanger/6e avenue, un vélo fantôme est en place en sa mémoire à cette place.</p> <p>J'habite depuis juillet 2021 au 2560 rue Belanger, j'aimerais savoir si des pistes cyclables seront un jour installées sur cette rue ou des ralentisseurs pour réduire le trafic sur cette rue.</p> <p>Merci pour l'attention que vous porterez à cette demande. Je vous souhaite une bonne journée.</p>
John Philpot	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Vu que l'équipe cycliste Israël PremierTech qui participe au Grand Prix Cycliste Montréal financé par la Ville se proclame ambassadeur pour Israël et oblige ses coureurs à jouer ce rôle,</p> <p>Vu qu'Israël pratique l'apartheid selon Amnistie internationale et Human Rights Watch,</p> <p>Vu la politique joue un rôle dans le sport, tel le rejet de l'équipe russe de l'Union cycliste internationale (Gazprom-RusVelo),</p> <p>Vu que l'apartheid constitue un crime contre l'humanité et que sa promotion constitue un crime à l'international et au Canada,</p> <p>Vu que l'administration Doré a été dans l'avant-garde contre la lutte contre l'apartheid sud-africain au nom de la Ville de Montréal,</p> <p>Accepteriez-vous de:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Demander aux organisateurs du Grand prix cyclisme d'exclure l'équipe Israël PremierTech le 11 septembre 2022 et, au besoin, éliminer le financement de ce Grand Prix cycliste? 2. Former une commission pour étudier comment faire de Montréal une Ville sans apartheid israélien?
Charles Patterson	M. Alain Vaillancourt	<p>Bonjour à tous,</p> <p>Le dernier rapport annuel du SPVM montre une hausse marqué du temps de réponse moyen des policiers pour des appels de priorité 1, soit le niveau qui</p>

SUITE - nécessite une intervention immédiate de la police.

En effet, le temps de réponse moyen des policiers pour des appels de priorité 1 a atteint une moyenne 6 minutes 5 secondes en 2021, soit 16 secondes de plus qu'en 2020.

Depuis la compilation de cette statistique par le SPVM, le temps d'attente pour un appel de priorité 1 n'a jamais été aussi élevé.

Dans ce genre de situation, chaque seconde compte et peu faire la différence entre la vie ou la mort

On se rappellera que la fusion des PDQ 9 et 11 dans Notre-Dame-de-Grâce en 2019 a fait bondir le temps de réponse des policiers du SPVM.

Il semble évident que le SPVM manque d'effectif actuellement.

Que va faire l'administration de Projet Montréal pour réduire le temps de réponse moyen des appels de priorité 1 au SPVM?

Alexandre Meterissian	Élu-e de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (Mme Marianne Giguère)	Qui a établi le trajet du tour de l'île? C'était un désastre pour tous les citoyens vivants à l'ouest de Décarie. Impossible pour nous de voyager vers l'est. Manque de respect de la part des organisateurs. Est-ce que nos élus vont s'engager à revoir le tracé pour l'année prochaine?
Saray Ortiz Torres	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Nous étions très déçus d'apprendre que la Ville a décidé de ne pas financer les développements de rues Westbury et Bates à CDN-NDG, deux des rares projets de logement social dans notre arrondissement. Vu qu'il y a déjà plus de 2500 demandes de logement social dans la liste d'attente de l'OMHM à CDN-NDG et que notre arrondissement est parmi les plus démunis et aussi les plus peuplés à Montréal, nous voudrions comprendre pourquoi ses fonds ont été réaffectés et vers quels projets?
Marion Le Bloa	Mme Marianne Giguère	Bonjour. Le REV Bellechasse fête ses 2 ans et pourtant il n'est toujours pas sécuritaire. Uniquement séparée de la rue par des bollards souples très espacés. De ce fait de nombreux véhicules s'y stationnent tous les jours (auto, camions, engins de chantier) sans jamais organiser un détour sécuritaire évidemment. Quand la ville va-t-elle installer une délimitation qui va empêcher ce genre de comportement délinquant et dangereux ? Des centaines de personnes, adultes, ado et enfants, passent sur cette piste chaque jour et doivent se déporter sur la rue avec les véhicules motorisés, parfois à contresens de la circulation ! Attend-on un accident pour agir ? Merci
Alexandre Lafontaine	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Bonjour madame la mairesse, Alors que l'on voit la métamorphose de certains rues importantes à Montréal, on pense à Sainte-Catherine avec ses beaux trottoirs, Pie-IX et son SRB ainsi que St-Denis et son magnifique REV, je me déssole de voir la stagnation que l'on

constate année après année sur la rue Jean-Talon, d'ouest en est, de Décarie jusqu'aux Galeries d'Anjou.

C'est une rue très importante pour les Montréalais de plusieurs arrondissements, mais c'est malheureusement une rue très peu conviviale pour les pédestres, qui s'entassent sur ces petits trottoirs, et les cyclistes qui doivent soit risquer leurs vies entre les voitures et les nids de poules ou se déplacer entre les piétons sur le trottoir. Je comprends que la rue Jean-Talon est de juridiction municipale et non des arrondissements et je vous demande donc à quand exactement pouvons nous attendre à une reconfiguration de la rue Jean-Talon, avec les trottoirs et pistes cyclables qu'elle mérite tant?

Merci et bonne séance.

Dorothée Charpentier

Mme Valérie Plante
(Mme Caroline Bourgeois)

L'aréna Saint-Louis dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal n'a pas été rouvert suite à la fermeture en mars 2020 associée à la pandémie de covid-19.

Le système de réfrigération de l'aréna Saint-Louis n'a toujours pas été changé.

Les citoyens du Mile-End se mobilisent à travers une pétition pour demander à ce que les travaux débutent le plus rapidement possible:

<https://www.change.org/ArenaSaintLouis>

Ma question est la suivante:

Avez-vous, dans le passé, reçu de la part de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal une adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Saint-Louis?

Norman Sabin

Mme Sophie Mauzerolle

The intersection of Vezina and Clanranald, in Snowdon, is controlled by traffic signals. The cycle time is 80 seconds. Before 2020, Vezina got 50s green time and Clanranald 30. Pedestrians would cross on their greens, and always have the right of way. This proved safe, efficient, and least polluting.

In 2020 Montreal reconfigured the intersection as follows: Vezina 30s green, Clanranald 30s green, and new 4-way-red pedestrian signals 20s. During the pedestrian phase all traffic has to wait, engines idling.

If you video the intersection for 24 hours, you will see most of the time there are no pedestrians. Even during the 7 AM to 7 PM period, I would say pedestrians cross less than 25% of the time. And, to the best of my knowledge, there has not been a pedestrian accident at this intersection for at least 25 years.

So,

- How will the new configuration make things safer?

- How can you justify the traffic delays for Vezina?

- How can you justify the increased GHG emissions?

Thks.

N'ayant plus d'autres questions, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 39. Elle remercie les personnes du public qui ont soumis leurs questions en se déplaçant à l'hôtel de ville et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 40, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25).

CM22 0683

Approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville loue à Vidéotron Itée pour une période additionnelle de 10 ans, du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2033, des espaces à l'intérieur et sur le toit de l'immeuble situé au 2111, rue St-Zotique Est à Montréal, pour y maintenir des équipements de télécommunication, moyennant un loyer total de 344 916,21 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Vidéotron Itée, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} juin 2023, des espaces à l'intérieur et sur le toit de l'immeuble situé au 2111, rue St-Zotique Est à Montréal, pour y maintenir des équipements de télécommunication, moyennant un loyer total de 344 916,21 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1226025002
80.01 (20.21)

CM22 0684

Autoriser une dépense additionnelle de 2 796 167,24 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modernisation à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du contrat accordé à HMI Construction inc. (CG15 0284) majorant ainsi le montant total du contrat de 55 457 316,97 \$ à 58 253 484,21 \$, taxes, contingences et incidences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 796 167,24 \$, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modernisation à l'usine de production d'eau potable Atwater dans le cadre du contrat accordé à HMI Construction inc. (CG15 0284), majorant ainsi le montant du contrat de 55 457 316,97 \$ à 58 253 484,21 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 786 585,35 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1226989001
80.01 (20.22)

CM22 0685

Accorder un contrat à Construction et Excavation MAP 2000/9346-2182 Québec inc., pour des travaux de réfection et d'aménagement de l'escalier Camillien-Houde au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 673 275,97 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 22-6711 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Construction et Excavation MAP 2000 / 9346-2182 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réfection et d'aménagement de l'escalier Camillien-Houde au parc du Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 480 911,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6711;
- 2- d'autoriser une dépense de 96 182,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 72 136,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantité;
- 4- d'autoriser une dépense de 24 045,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction et Excavation MAP 2000 / 9346-2182 Québec inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228196001
80.01 (20.23)

CM22 0686

Approuver la convention de cession du contrat no. 13-12645 conclu le 30 octobre 2014 entre la Ville de Montréal et SNC Lavalin inc. et Réal Paul architecte (CG14 0470) à SNC Lavalin inc. et Réal Paul architecte inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la convention de cession du contrat no. 13-12645 conclue le 30 octobre 2014 entre la Ville de Montréal et SNC Lavalin inc. et Réal Paul architecte (CG14 0470), à SNC Lavalin inc. et Réal Paul architecte inc.

Adopté à l'unanimité.

1227482011
80.01 (20.24)

CM22 0687

Autoriser une dépense additionnelle de 395 380,82 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme dans le cadre de l'entente conclue entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal (CG21 0587), majorant la dépense totale de 1 314 156,45 \$ à 1 709 537,27 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 395 380,82 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente relative à l'aménagement de la voie cyclable située dans le prolongement de la rue Grenier entre la rue Daoust et le chemin de l'Anse-à-l'Orme (CG21 0587), majorant la dépense totale de 1 314 156,45 \$ à 1 709 537,27 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215842001
80.01 (20.25)

À 20 h 48, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 21 h 02, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0688

Accorder à Jeunesse au Soleil un soutien financier de 694 068,20 \$, taxes incluses, d'une durée de quatre ans, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2026, avec des frais de gestion annuels de 5 % qui seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, portant le total de l'entente à 728 771,61 \$, taxes incluses, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver le protocole d'entente à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente d'une durée de quatre ans, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2026, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal entre l'organisme Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder un soutien financier annuel de 167 894,81 \$, taxes incluses, indexé de 2,2 % au 1^{er} septembre de chaque année, à compter du 1^{er} septembre 2023 pour un total de 694 068,20 \$, taxes incluses. Des frais de gestion annuels de 5 % seront appliqués aux montants annuels une fois indexés, portant le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil à 728 771,61 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente pour et au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0689

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 68 541 \$, à Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) Villes liées de la Ville de Côte-Saint-Luc et Cité de Dorval / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 68 541 \$, à l'organisme ci-après désigné, pour l'année 2022 :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Comité Jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce	Lutte contre la pauvreté à Côte Saint-Luc 2022	68 541 \$

- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228377001
80.01 (20.27)

CM22 0690

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2022 / Approuver la convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Culture Montréal, pour soutenir la réalisation de son plan d'action 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229561002
80.01 (20.28)

CM22 0691

Accorder un soutien financier maximal de 757 551 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour un projet de Mobilité Intégrée qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 757 551 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain, pour un projet de Mobilité Intégrée qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229472003
80.01 (20.29)

CM22 0692

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 150 000 \$ à Printemps Numérique, pour la mise en place de l'événement numérique MTL Connect, du 15 au 23 octobre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 150 000 \$ à Printemps Numérique pour la mise en place de l'événement numérique MTL Connect, du 15 au 23 octobre 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227953003
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0693

Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 \$ à 1 407 236,51 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 \$ à 1 407 236,51 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228009008
80.01 (20.31)

CM22 0694

Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 \$ à 834 028,65 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 \$ à 834 028,65 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228009009
80.01 (20.32)

CM22 0695

Approuver le projet d'addenda no 5 au protocole d'entente entre le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville de Montréal dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes (FCCQ-GV), numéros 800277 et 810487, d'avril 2012, relatif à une révision générale des projets constituant la programmation de cette entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet l'addenda n° 5 au protocole d'entente intervenu entre la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville de Montréal, dans le cadre du programme de financement du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes (FCCQ-GV), dossiers numéros 800277 et 810487 du 19 avril 2012, relatif à une révision générale des annexes B-1 et B-2 de l'entente;
- 2- d'autoriser la mairesse de Montréal et le greffier de la Ville à signer le projet d'addenda pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1229569001
80.01 (20.33)

CM22 0696

Accorder un contrat de gré à gré à Cofomo Québec inc. par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les prestations de services en migration et intégration de solutions infonuagiques, pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 489 263,70 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion du MCN, pour une somme de maximale de 9 785,27 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cofomo Québec inc. par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour les prestations de services en migration et intégration de solutions infonuagiques, pour une période de 12 mois, soit pour une somme maximale de 489 263,70 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion du MCN, pour une somme de maximale de 9 785,27 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227684002
80.01 (20.34)

CM22 0697

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition par voie d'expropriation les droits requis d'un immeuble pour la construction d'un ascenseur à la station De l'Église

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition par expropriation les droits requis de l'immeuble situé au 4146 à 4162 rue Wellington et 227 rue Galt pour la construction d'un ascenseur à la station De l'Église, lesquels sont identifiés au plan joint à la résolution CA-2022-056 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227945003
80.01 (20.35)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0698

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier pour le nouveau centre 9-1-1 du SPVM - site 1 - Dépense totale de 2 812 144,79 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-19080 (lot 1) (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 973 775,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19080;
- 3- d'autoriser une dépense de 493 443,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 344 925 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Archipel architecture inc. et Bouthillette Parizeau inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0699**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec Groupe ABS inc., Solmatech inc. et SNC-Lavalin inc., pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal - Montant estimé des ententes : 6 537 531,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19127 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études de caractérisation environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation des projets des arrondissements et des services corporatifs de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19127, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première des deux éventualités;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Groupe ABS inc.	2 374 533,83 \$	1
Solmatech inc.	2 230 336,79 \$	2
SNC-Lavalin inc.	1 932 660,77 \$	3

- 3- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Groupe ABS inc., Solmatech inc. et SNC-Lavalin inc. à la fin de leur contrat;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1226686001
80.01 (20.37)

CM22 0700**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc., pour des travaux de conduite d'eau principale et secondaire (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal, Bell) dans le boulevard Henri-Bourassa, du boulevard Pitfield à l'avenue Félix-Leclerc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 39 575 119,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 327401 (5 soum.) / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 555 568,99 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduite d'eau principale et secondaire (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des Services Électriques de Montréal, Bell) dans le boulevard Henri-Bourassa du boulevard Pitfield à l'avenue Félix-Leclerc dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 929 025,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 327401;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 924 567,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 721 526,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 555 568,99 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Aménagement De Sousa - 4042077 Canada inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0701

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Insituform Technologies Limited, d'une durée de trois ans, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'Île de Montréal - Dépense totale de 5 485 500,02 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 322704 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, d'une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement d'une somme maximale de 4 770 000,02 \$, taxes incluse, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, une équipe de travail et des équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322704;
- 3- d'autoriser une dépense de 715 500 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited.
- 5- d'imputer cette dépense à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227231043
80.01 (20.39)

CM22 0702

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour des travaux d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 13 858 067,66 \$, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 22-6688 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement du secteur du Marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 879 434,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6688;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 175 886,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 316 592,41 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser une dépense de 486 153,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228867001
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0703

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT (Québec), une division d'Industries Toromont ltée, pour les services d'inspection, d'essais et de travaux d'entretien des génératrices de la Direction de l'eau potable pour une période de 60 mois - Montant de l'entente : 3 494 362,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19075 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Toromont CAT (Québec), seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services d'inspection, d'essais et de travaux d'entretien des génératrices de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 3 494 362,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19075;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT (Québec);
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1224087001
80.01 (20.41)

CM22 0704

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats

Accorder un contrat à Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L, pour l'acquisition, implantation et intégration d'une solution infonuagique (SAAS) de gestion de la dette et de la trésorerie, pour une période de cinq ans avec deux options de prolongation de deux ans chacune - Dépense totale de 1 484 384,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19029 (3 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'acquisition, l'implantation et l'intégration d'une solution infonuagique (SAAS) de gestion de la dette et de la trésorerie, pour une période de cinq ans avec deux options de prolongation de deux ans chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 484 384,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19029;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Raymond Chabot Grant Thornton & Cie S.E.N.C.R.L;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227684006
80.01 (20.42)

CM22 0705

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la construction d'un bâtiment de service pour l'ouvrage de rétention William - Dépense totale de 7 958 414,86 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public BP21047-171862-C (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Deric inc. ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la construction d'un bâtiment de service pour l'ouvrage de rétention William, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 234 922,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BP21047-171862-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 723 492,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Deric inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482002
80.01 (20.43)

CM22 0706

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats à Complexe Enviro Connexions Itée, trois contrats à GFL Environmental inc., trois contrats à Recyclage Notre-Dame inc., et deux contrats à WM Québec inc., pour des services d'élimination d'ordures ménagères, ainsi que deux contrats à 9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) pour des services de collecte, de transport et d'élimination de matières résiduelles, pour une période variant de 12 à 60 mois, avec la possibilité de deux périodes de prolongations de 12 mois - Dépense totale de 64 786 880,14 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19058 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder aux firmes ci-dessous désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots selon les modalités d'adjudication prévues, pour une période variant de 12 à 60 mois, les contrats pour les services d'élimination d'ordures ménagères, ainsi que les contrats pour la collecte, le transport, et le traitement des matières résiduelles, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19058;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant des contrats</u> (taxes incluses)	<u>Montant des contingences</u> (taxes incluses)	<u>Montant total</u> (taxes incluses)
Complexe Enviro Connexions ltée	Élimination Lot 1 - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (territoire Pointe-aux-Trembles), Montréal-Est	2 138 971,28 \$	106 948,56 \$	2 245 919,85 \$
GFL Environmental inc.	Élimination Lot 2 - Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (territoire Notre-Dame-de-Grâce), Montréal-Ouest	4 947 798,19 \$	247 389,91 \$	5 195 188,10 \$
Waste Management inc.	Élimination Lot 3 - Hampstead, Mont-Royal, Côte-St-Luc	4 927 539,17 \$	246 376,96 \$	5 173 916,13 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Élimination Lot 4 - Conteneurs (Ville de Montréal)	342 050,63 \$	17 102,53 \$	359 153,16 \$
Complexe Enviro Connexions ltée	Élimination Lot 5 - Anjou	1 642 823,68 \$	82 141,18 \$	1 724 964,87 \$
GFL Environmental inc.	Élimination Lot 6 – Le Sud-Ouest	5 545 063,39 \$	277 253,17 \$	5 822 316,56 \$
Waste Management inc.	Élimination Lot 7 - Lachine	2 909 311,51 \$	145 465,58 \$	3 054 777,09 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Élimination Lot 8 - Montréal-Nord	5 895 060,58 \$	294 753,03 \$	6 189 813,61 \$
Complexe Enviro Connexions ltée	Élimination Lot 9 - Outremont	752 201,93 \$	37 610,10 \$	789 812,03 \$
Recyclage Notre-Dame inc.	Élimination Lot 10 - Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles (territoire Rivière-des-Prairies)	4 248 149,66 \$	212 407,48 \$	4 460 557,14 \$
GFL Environmental inc.	Élimination Lot 11 - Verdun	4 316 253,47 \$	215 812,67 \$	4 532 066,14 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	Collecte, Transport et Élimination Lot 30 - Ville-Marie 1 (Option 1)	13 100 057,94 \$	988 680,56 \$	14 088 738,51 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires)	Collecte, Transport et Élimination Lot 32 - Ville-Marie 2	10 367 675,61 \$	781 981,36 \$	11 149 656,98 \$
TOTAL		61 132 957,04 \$	3 653 923,10 \$	64 786 880,14 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 3 653 923,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2023 comme suit : de 2 250 440,92 \$ en 2023, de 2 494 709,84 \$ en 2024, de 2 845 317 \$ en 2025, de 3 073 453,72 \$ en 2026 et de 3 224 783,15 \$ en 2027, pour un total de 13 888 704,63 \$;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de ces firmes à la fin des contrats;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228554002
80.01 (20.44)

CM22 0707

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à K.F. Construction inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de voirie, d'éclairage dans le lot 5 553 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dans l'avenue Broadway Nord à l'intersection du boulevard Métropolitain Est dans la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 7 643 111 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 458920 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, à K.F. Construction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de voirie, d'éclairage dans le lot 5 553 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et dans l'avenue Broadway Nord à l'intersection du boulevard Métropolitain Est, dans la Ville de Montréal-Est, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 402 612,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458920;
- 3- d'autoriser une dépense de 800 440,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 440 057,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de K.F. Construction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227231041
80.01 (20.45)

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 59, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 14 juin 2022, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 13 juin 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 14 juin 2022 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, Mme Vicki Grondin, M. Luis Miranda et Mme Vana Nazarian.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ». Elle demande ensuite une minute de silence.

Puis, la présidente du conseil informe les membres de l'inauguration d'une nouvelle exposition devant l'édifice Lucien-Saulnier sur la *Charte Montréalaise des droits et responsabilités*.

Pour terminer, la présidente du conseil mentionne que le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa, a reçu le prix « Champion du bâtiment durable » du Conseil du bâtiment durable du Canada qui souligne le travail fait par l'arrondissement dans le domaine et lui transmet, au nom des membres du conseil, ses plus sincères félicitations.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte et souhaite une bonne séance à toutes et tous.

1 - Période de questions du public

À 9 h 38, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite la personne du public présente à poser sa question.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Est-ce que la mairesse de Montréal va évaluer ou enquêter au sujet des allégations de harcèlement impliquant Mme Sue Montgomery? / Aimerait que les messages de la mairesse sur ses réseaux sociaux soient corrigés

À 9 h 42, la présidente du conseil fait la lecture de 12 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Yufei He	M. Stéphane Côté	Dear Mr.Côté There are a lot of kids playing basketball on the basketball field in Parc Desmarest at night, but there is no light on this basketball field, it's too dark for them to play. Can you install a good light for this basketball field? Park address: Parc Desmarest (37 Rue Desmarest L'Île-Bizard, QC, Canada) Thanks. David.
Darby MacDonald	Mme Valérie Plante M. Benoit Dorais	It has recently come to the attention of our neighbourhood of Cote-des-Neiges that two of our flagstaff social housing projects which have been in the works for years, on Westbury and Bates, have lost their funding and have been put on hold. We are deeply disappointed in this decision by the city as the housing crisis in our neighbourhood has never been worse and the waiting list for social housing in our borough has nearly doubled in recent years to be over 3000 families. These are absolutely desperate times living in expensive and unclean housing for these families and we demand to know why this decision was made and where this money went.
Lyne St-Hilaire	Mme Valérie Plante M. Luc Rabouin (Mme Marie Plourde)	Quand est-ce que la ville attitera au moins un inspecteur dans le mile end, particulièrement dans la section de la rue Jeanne-Mance et sa ruelle? Rénovation sans permis (6001, rue Parc), ce qui entraîne, non seulement le dépôt de déchets de construction, mais en plus, ils sont déposés en dehors des plages de ramassage. Des rats se promènent dans la ruelle entre Jeanne-Mance et Parc. Les rats (pas des souris) sortent de l'immeuble 6044-6046, rue Jeanne-Mance. Ces deux appartements sont inhabités depuis plus de deux ans. Un certain

SUITE - nombre de rez-de-chaussée sur Parc sont innocupés, ce qui laisse voir une partie de la ville abandonnée. Il faut faire quelque chose et rapidement.

Claude Maryse Lebeuf	M. Robert Beaudry (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Bonjour.</p> <p>Partout dans le monde, les rues des villes sont divisées en trois catégories, selon leur achalandage : rues locales (surtout résidentielles), rues collectrices (souvent commerçantes) et artères (souvent deux voies de circulation dans chaque sens).</p> <p>En 2014, à Montréal, l'administration Coderre a éliminé la catégorie des rues collectrices et les a reclassées en artères, détournant le contrôle d'une grande partie du réseau routier vers la ville centre.</p> <p>> Ce changement administratif éloigne l'aménagement d'une grande partie de l'espace public des citoyens et de la réalité telle qu'ils la vivent dans leur quartier.</p> <p>> Pourquoi Projet Montréal n'a-t-il pas rétabli la classification précédente, alors que cet éloignement ralentit et bureaucratise les décisions prises, rendant inévitable un jeu de balle entre les arrondissements et la ville centre ?</p> <p>Merci.</p>
Bertrand Malsch	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>L'ouest de l'avenue Van Horne à Outremont entre les avenues Rockland et Pratt et Vimy est le théâtre d'accidents hebdomadaires impliquant des voitures. Plusieurs facteurs sont en cause: vitesse excessive, rue trop large, signalisation déficiente. L'entièreté de l'avenue Van Horne dans Outremont devait faire l'objet d'une réfection avec des réflexions qui ont abouties en 2017 à trois phases de projet (est, centre et ouest). Or, le projet a été mis sur la glace pendant la COVID et rien ne bouge depuis, notamment en matière de sécurité. La responsabilité de cette artère relevant de la Ville de Montréal, qu'est-ce qui sera fait afin de sécuriser l'ensemble du tronçon Ouest de l'avenue Van Horne dans Outremont qui abrite de nombreuses jeunes familles afin d'éviter que le pire ne se produise?</p>
Sarah Laurin	Mme Dominique Ollivier (M. Alain Vaillancourt)	<p>As a student, I frequent the subway very often to get to my university. I often encounter pairs of police officers, and seeing handguns at their hip makes me feel extremely unsafe when I pass next to them. I understand that there is some training involved. However, is it really necessary for police to carry handguns in quiet or crowded subways areas, where any use of a gun could also accidentally hurt innocent people? Could we see an outline of situations/places where there is a reduction/removal of police bringing handguns with them in not only such crowded and public spaces, but also in wellness checks?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Julien Simoneau	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Est-il possible d'interdire l'utilisation de l'eau pour les jardins des particuliers quand la météo annonce de la pluie? Ceci est du gâchis et de la surconsommation de base...
Pierre-Luc Girard-Lauriault	Mme Marianne Giguère	<p>Faire face à la crise climatique est le défi le plus pressant auquel fait face l'humanité. Ne pas agir suffisamment fortement pourrait rendre la vie de nombreux humains misérables et ce en suivant les seules lois naturelles et ce sans aucun répit alloué pour les incapacités politiques.</p> <p>Il n'y a pas de possibilité de transition écologique sans délaissement de l'auto-solo au profit du transport en commun et les modes de mobilités douces et actives. Il n'y aura pas de transfert modal sans accompagnement et sans la création d'un véritable réseau de pistes sécuritaires. Il est urgent de le réaliser.</p> <p>J'aimerais savoir, 5 ans après l'annonce du REV, où est votre plan pour le développement d'un vrai réseau sur l'île entière, avec un budget et un échéancier?</p> <p>J'aimerais aussi savoir comme espérez-vous attirer les 85000 cycliste par jour manquant pour atteindre votre objectif de 15% de part modale vélo en 2027. Où est le budget nécessaire à la réalisation de cet objectif?</p>
Sandra Cordero Rebolledo	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Vu que l'équipe cycliste Israël Premier Tech qui participe au Grand Prix Cycliste Montréal se proclame ambassadeur pour Israël et oblige ses coureurs à jouer ce rôle,</p> <p>Vu qu'Israël pratique l'apartheid selon Amnesty international et Human Rights Watch,</p> <p>Vu que l'apartheid est un crime contre l'humanité et que sa promotion constitue un crime à l'international et au Canada,</p> <p>Vu que Montréal finance le Grand Prix Cyclisme pour plus qu'un million de dollars, seriez-vous prête:</p> <p>Q: Demander aux organisateurs du Grand prix cyclisme d'exclure l'équipe Israël Premier Tech et, au besoin, éliminer le financement de ce Grand Prix cycliste?</p>
Dorothée Ouellette	Mme Valérie Plante	<p>Bonjour,</p> <p>Ma question s'adresse directement à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.</p> <p>Mme Plante, vous êtes le seul membre du conseil de la ville élu au suffrage universel par l'ensemble des Montréalais. Vous avez donc le devoir de respecter l'institution qu'est le conseil municipal</p> <p>Ceci inclut de répondre aux questions citoyennes lorsqu'elle vous sont adressée. Vos prédécesseurs prenaient le temps de répondre à des questions citoyenne au conseil municipal qui leurs</p>

SUITE - étaient directement adressée. Je ne me souviens pas de vous avoir entendu répondre à une question citoyenne au conseil municipal depuis fort longtemps. D'ailleurs, vous étiez absente à la majorité du dernier conseil pour un voyage à New York. Au printemps 2021, vous vous baladiez sur la rue de Rouen en plein conseil. Vous étiez même absente lors du vote sur votre propre budget au conseil de décembre 2020. Mme Plante, vous engagez à respecter les institutions et à répondre aux questions citoyennes vous étant adressés?

Marlene Salgues

M. Luc Rabouin

Étant donné que l'arrondissement ne peut empêcher AirBnB illégal sans aller en cour, quelles sont les mesures que pense prendre l'arrondissement pour préserver le logement locatif ? Ma voisine au 4465, rue de la Roche se fait évincer pour des travaux. Sa propriétaire fait du AirBnb à l'année longue et dépasse le 31 jours et semble ne pas pouvoir être arrêtée. C'est très difficile de se loger à Montréal à cause de AirBnb et des acheteurs étrangers. On s'en va vers une situation comme Vancouver où le coût logement gruge le budget et nous appauvrit.

Shawn Silverwood

Élus-es
(Mme Marianne Giguère)

Why don't police give tickets to cyclists that run stop signs posted by the city. I sat in a parking lot in front of the police station and watch every biker run the sign that crosses a road way. If there was to be an accident, the car would be at fault but the bike ran the stop?? How come nothing is done about it?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 05. Elle remercie la personne du public qui a soumis sa question en se déplaçant à l'hôtel de ville et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Est-ce que l'Administration va faire connaître les axes prioritaires dépourvus d'entraves pour 2022 et communiquer cette information aux différents services concernés? / Est-ce que le plan estival concernant la mobilité en lien avec les chantiers peut être communiqué à la population?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	Sécurisation des chantiers pour les piétons – Comment l'Administration s'assure que la charte des chantiers soit respectée et appliquée? / Exprime ses préoccupations pour les personnes à mobilité réduite et questionne la fréquence des audits et les mesures mises de l'avant à ce sujet
Mme Catherine Clément-Talbot	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle) (Mme Josefina Blanco)	En lien avec un communiqué de l'organisme Ex aequo au sujet de l'accessibilité universelle, comment expliquer les manques en matière d'accessibilité lors de l'aménagement des rues, de la rénovation des bâtiments et au niveau des logements? / Est-ce que l'Administration va appliquer davantage les principes d'accessibilité universelle dans son engagement de logements abordables?
Mme Mary Deros	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	Pourquoi a-t-on annulé le Festival des Week-ends du monde et quelles sont les alternatives proposées aux organisateurs?

À 10 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), jusqu'à ce que les membres du conseil déjà inscrits dans la file d'attente puissent poser leurs questions.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Mary Deros	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	Quelle est la solution pour que ce Festival soit de retour?
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet) (Mme Lisa Christensen)	Est-ce que la Société de transport de Montréal (STM) mettra de l'avant des mesures spéciales pour que le transport scolaire reprenne rapidement à l'école secondaire Lester B. Pearson? / Est-ce que d'autres bris de service sont à prévoir?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 33.

À 10 h 33, le conseil reprend ses travaux et le leader de la majorité, M. Alex Norris rappelle le point 15.02.

CM22 0708

Point 15.02 – Tenue d'un comité plénier

Déclaration pour saluer le travail et la résilience des employé.es de la Ville de Montréal et du CCMU dans la lutte contre la COVID-19

À 10 h 33, le mardi 14 juin 2022, le conseil reprend ses travaux sur le point 15.02 sous la présidence de Mme Martine Musau Muele.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

que le conseil se transforme en comité plénier pour la présentation du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU), pour une période de 60 minutes, et qu'il désigne Mme Nancy Blanchet pour agir à titre de présidente du comité plénier. Le coordonnateur du CCMU, M. Richard Liebmann, disposera d'une durée de 15 minutes pour faire sa présentation, les membres du conseil bénéficieront d'une période de 45 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal : 25 minutes
- Ensemble Montréal : 15 minutes
- Autres élus-es : 5 minutes

La proposition est agréée.

À 10 h 34, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 46, Mme Nancy Blanchet déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue au coordonnateur du CCMU et directeur du Service de sécurité incendie de Montréal, M. Richard Liebmann, et à sa collaboratrice, Mme Annick Maletto, cheffe de division - centre de sécurité civile; puis, elle invite M. Liebmann à débiter sa présentation.

À 11 h 47, la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, indique la levée du comité plénier.

À 12 h, le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite la présidente du comité plénier, Mme Nancy Blanchet, à faire son rapport. Mme Blanchet indique que le comité plénier a siégé durant 60 minutes, 11 membres ont pris la parole pour un total de 14 questions. Elle ajoute que les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement et elle remercie tous les membres du conseil qui sont intervenus, de même que M. Richard Liebmann et Mme Annick Maletto pour leur présentation.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Nancy Blanchet d'avoir présidé ce comité plénier et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

M. Norris mentionne que Mmes Nathalie Goulet et Caroline Bourgeois aimeraient ajouter leurs noms à titre d'appuyeurs à cette Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, en prend acte et le remercie.

Adopté à l'unanimité.

À 12 h 02, le leader de la majorité rappelle les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) réunis avant l'ajournement des travaux, soit le lundi 13 juin 2022.

CM22 0709

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 36 mois avec les firmes suivantes : Les Services EXP inc. (entente-cadre 1 : 2 447 352,10 \$), Groupe Intervia inc. (entente-cadre 2 : 2 438 217,34 \$), AECOM Consultants inc. (entente-cadre 3 : 1 528 477,59 \$) et FNX-INNOV inc. (entente-cadre 4 : 1 103 265,61 \$), toutes taxes incluses, pour des services en conception pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures routières d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable et d'éclairage de rues, de signalisation lumineuse et de réaménagement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, avec une option de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune - Appel d'offres public 22-19269 (5 soum.)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure quatre ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des contrats, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en conception de documents d'ingénierie dans le cadre des Programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19269;

Firme	Contrat	Montant (taxes incluses)
Les Services EXP inc.	1	2 447 352,10 \$
Groupe Intervia inc.	2	2 438 217,34 \$
AECOM Consultants inc.	3	1 528 477,59 \$
FNX-INNOV inc.	4	1 103 265,61 \$

- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Les Services EXP inc., Groupe Intervia inc., AECOM Consultants inc. et FNX-INNOV inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats, pour un maximum de deux prolongations de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;

- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227231051
80.01 (20.46)

CM22 0710

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Jacques Olivier Ford inc. (lot 1), pour l'acquisition de véhicules hybrides certifiés Police et d'équipements pour des véhicules du Service de police de Montréal, pour une durée de trois ans - Montant estimé de l'entente : 12 444 492,16 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19113 - (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec Jacques Olivier Ford inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 1, pour une durée de trois ans, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules hybrides certifiés Police pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale 10 821 297,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19113;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 623 194,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Jacques Olivier Ford inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225382008
80.01 (20.47)

CM22 0711**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats**

Accorder deux contrats à Garage P. Venne inc., pour l'acquisition de 42 camions fourgons ayant un poids nominal brut du véhicule de 8 500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pieds cubes (minimum) (lot 1) et pour l'acquisition de 25 camions fourgons ayant un poids nominal brut du véhicule de 9 300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pieds cubes (minimum) (lot 2) - Dépense totale de 4 682 082,78 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19142 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Garage P. Venne inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des articles, pour une période de deux ans, les commandes pour l'acquisition de 42 camions fourgon ayant un poids nominal brut du véhicule (pnbv) de 8 500 livres (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pieds cubes (minimum), lot 1, et pour l'acquisition de 25 camions fourgon ayant un poids nominal brut du véhicule (pnbv) de 9 300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pieds cubes (minimum), lot 2, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19142;
- | Firmes | Articles | Montant (taxes incluses) |
|------------------------------|---|---------------------------------|
| Lot 1 : Garage P. Venne inc. | 42 camions fourgon ayant un pnbv de 8 500 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 370 pieds cubes (minimum) | 2 658 723,29 \$ |
| Lot 2 : Garage P. Venne inc. | 25 camions fourgon ayant un pnbv de 9 300 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pieds cubes (minimum) | 1 597 715,60 \$ |
- 3- d'autoriser une dépense totale de 425 643,88 \$, taxes incluses, (265 872,33 \$, lot 1 et 159 771,56 \$, lot 2), à titre de budget de contingences;
 - 4- de procéder à une évaluation du rendement de Garage P. Venne inc.;
 - 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0712**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats**

Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la prestation de services TI pour le développement d'applications, évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, pour une période de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente : 1 847 034,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19106 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, par laquelle Cofomo inc., seul soumissionnaire conforme, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels pour le développement d'applications, évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, d'une durée de 36 mois avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 1 847 034,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19106;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Cofomo inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Stéphane Côté
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

CM22 0713

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente de l'examen des contrats

Accorder un contrat à Toromont Cat, pour la location de six niveleuses articulées avec chasse-neige latéral selon les caractéristiques, équipements et accessoires du devis no 473A21A11 (lot # 2) et pour la tarification des équipements dus à un usage abusif, accident, négligence ou vandalisme (lot # 4) pour le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour une période de cinq ans à raison de cinq mois par année sans option de renouvellement - Dépense totale de 3 429 840,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19111 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Toromont Cat, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location de six niveleuses articulées avec chasse-neige latéral selon les caractéristiques, équipements et accessoires du devis n° 473A21A11 (lot 2), et pour la tarification des équipements dus à un usage abusif, accident, négligence ou vandalisme (lot 4) pour le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 858 200,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19111;
- 3- d'autoriser une dépense de 571 640,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont Cat;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229446008
80.01 (20.50)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55)

À 12 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 13 juin 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 14 juin 2022 – 14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, Mme Vicki Grondin, M. Luis Miranda et Mme Vana Nazarian.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.02

M. Michel Bissonnet, M. Éric Alan Caldwell, Mme Vicki Grondin, M. Luis Miranda, Mme Vana Nazarian et M. Serge Sasseville.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

À 14 h, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des points 80.01 (20.51) à 80.01 (20.55).

CM22 0714

Accorder des contrats aux firmes Solutions informatiques INSO inc. pour le lot 1 - (4 soum.) et Compugen inc. pour le lot 6 - (3 soum.), pour l'acquisition des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciels de créativité incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une durée de 36 mois, soit du 8 juillet 2022 au 7 juillet 2025 - Dépense totale : 2 102 208,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19330

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de 36 mois, soit du 8 juillet 2022 au 7 juillet 2025, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciels de créativité incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19330;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montants (taxes incluses)</u>
Solutions informatiques INSO inc.	Lot 1	961 270,33 \$
Compugen inc.	Lot 6	1 140 938,32 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Solutions informatiques INSO inc. et Compugen inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227684004
80.01 (20.51)

CM22 0715

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 016 129 \$ à différents organismes, pour la période de juillet 2022 à mars 2023, pour différents projets en itinérance, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 2 016 129 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période de juillet 2022 à mars 2023 et le montant indiqué pour chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montant recommandé
L'Anonyme U.I.M.	Intervention en sécurité urbaine et cohabitation sociale	236 235 \$
C.A.RE Montréal (centre d'aide et de réinsertion)	Brigade Parage	211 295 \$

Accueil Bonneau inc.	Square Viger : un partenariat pour relier les personnes en situation ou à risque d'itinérance à l'humanité	117 527 \$
La Maison Benoît Labre	Brigade de propreté	105 099 \$
Plein Milieu	Chargée de projet l'oranger	77 861 \$
Projet ado communautaire en travail de rue	Brigade de cohabitation positive	143 600 \$
Ricochet (Hébergement/Homes)	Co-existe	110 258 \$
Projets autochtones du Québec	Le bon voisinage	53 405 \$
Prévention Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Équipe de cohabitation sociale	89 644 \$
Travail de rue / Action communautaire (TRAC)	Le TRAC pour favoriser la cohabitation sociale au niveau de l'itinérance dans le Sud-Ouest/Verdun/Lachine	54 901 \$
Mission Old Brewery	Navette OBM - Maintien des activités	170 009 \$
Foyer pour femmes autochtones de Montréal	Médiation communautaire	118 591 \$
Missions Exeko	Espaces partagés	60 000 \$
Société de développement social	Action médiation - soirs et fins de semaine	104 045 \$
Société de développement social	Équipe métro d'intervention concertée (ÉMIC)	110 146 \$
L'Amour En Action Syl Dan	Action et réconciliation pour une meilleure cohabitation	92 978 \$
Prévention Sud-Ouest	PSIT-Cohabitation	80 516 \$
YMCA du Québec	Service de proximité pour les personnes en situation d'itinérance	80 019 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229461005
80.01 (20.52)

CM22 0716

Accorder un contrat de gré à gré à Atelier de décors Kamikaze inc. pour la fourniture et l'installation de mobilier d'exposition au Centre de traitement des matières organiques (CTMO) de Saint-Laurent - Dépense totale de 105 119,21 \$, taxes incluses - Demande de prix 22-1526913 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Atelier de décors Kamikaze inc. pour la fourniture et l'installation de mobilier d'exposition au Centre de traitement des matières organiques de Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 105 119,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de prix 22-1526913;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229089003
80.01 (20.53)

CM22 0717

Autoriser la cession de l'entente-cadre de la firme Pneus Sp inc. à la firme Pneus Ratté inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois (CG20 0439) / Approuver un projet de cession pour le reste de l'entente et selon les mêmes termes et conditions à la firme Pneus Ratté inc.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la cession des droits et obligations dans l'entente-cadre de l'appel d'offres 20-18237 (CG20 0439) de Pneus SP inc. à Pneus Ratté inc. pour des services sur demande d'entretien et de réparation de mécanique automobile du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois.

Adopté à l'unanimité.

1215382026
80.01 (20.54)

CM22 0718

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 368 277,72 \$, taxes incluses, pour le lot 1, pour la construction de divers travaux mineurs en architecture de paysage dans les parcs-nature, dans le cadre du contrat accordé à Les Terrassements Multi-Paysages inc. (CG20 0261), pour une période de 12 mois soit du 29 mai 2022 au 28 mai 2023, majorant ainsi le montant total de la dépense de 736 555,42 \$ à 1 104 833,14 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation, pour une période de 12 mois, du 1^{er} juin 2022 au 1^{er} juin 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 300 980,06 \$, taxes incluses, pour la construction de divers travaux en architecture de paysage dans les parcs-nature, pour le lot 1, dans le cadre du contrat accordé à Les Terrassements Multi-Paysages inc. (CG20 0261), majorant ainsi le montant total du contrat de 601 960,12 \$ à 902 940,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 30 098,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 7 101,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 30 098,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228177003
80.01 (20.55)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0719

Approuver les modifications proposées à la « Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal » et à la « Directive sur la gouvernance de données »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver les modifications proposées à la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal et à la Directive sur la gouvernance des données.

Adopté à l'unanimité.

1225890002
80.01 (30.01)

CM22 0720**Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012);

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

2 174 000	2 174 484	1 879 940	1 878 893	3 364 459	3 364 460
1 881 432	1 846 085	1 412 418	3 856 643	1 866 469	2 167 333
1 444 090	3 795 161	3 363 997	1 154 270	1 380 864	1 243 749
1 573 116	4 140 918	1 382 544	2 249 895	1 567 355	1 064 588

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

1228399002
80.01 (30.02)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0721**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 123 896 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise à niveau d'ouvrages de rétention**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 123 896 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de mise à niveau d'ouvrages de rétention », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229459003
80.01 (42.01)

CM22 0722

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires et de consolidation des activités des commerces dans le cadre de la deuxième phase du plan de soutien à la relance du centre-ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires et de consolidation des activités des commerces dans le cadre de la deuxième phase du plan de soutien à la relance du centre-ville »;
- 2- de réserver la somme de 1 000 000 \$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

1227896003
80.01 (42.02)

CM22 0723

Adoption - Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle alternatives

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacle alternatives ».

Adopté à l'unanimité.

1229200002
80.01 (42.03)

CM22 0724

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

1220025005
80.01 (42.04)

CM22 0725

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2021)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2021) ».

Adopté à l'unanimité.

1223843001
80.01 (42.05)

CM22 0726

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 333 058 du cadastre du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur le lot 6 333 058 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

1215092003
80.01 (42.06)

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0727

Accorder un contrat à Vermeer Canada inc. pour la fourniture d'essoucheuses automotrices et remorquées et de hache-branches remorqués (Lot# 2) - Dépense totale de 107 187,72 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19194 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0900;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Vermeer Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, les commandes pour la fourniture d'essoucheuses automotrices et remorquées et de hache-branches remorqués, pour une somme maximale de 105 086 \$, taxes incluses, pour le Lot # 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19194;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 101,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1225382009

CM22 0728

Accorder trois contrats à 9402-5152 Québec inc. (Logistivrac), pour le service de transport de la neige, par lot, dans le cadre des activités de déneigement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une période de deux ans, avec une option de renouvellement d'une saison hivernale - Dépense totale de 3 731 812,56 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19298 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0903;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à 9402-5152 Québec inc. (Logistivrac), plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des lots, pour une période de deux ans, les contrats pour les services de transport de la neige, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19298 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel :

Lots	Montant, taxes incluses
Lot 1 : RDP-201-2224	1 094 791,95 \$
Lot 2 : RDP-202-2224	809 194,05 \$
Lot 3 : RDP-203-2224	1 205 857,80 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 155 492,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 466 476,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9402-5152 Québec inc. (Logistivrac);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1229445003

CM22 0729

Accorder un contrat de gré à gré à ProQuest Information Access Ltd pour le renouvellement à la ressource électronique PressReader, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2025, pour une somme de 145 683,67 \$, en dollars américains, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0905;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ProQuest Information Access Ltd, pour le renouvellement à la ressource électronique PressReader, pour une somme maximale de 145 683,67 \$, en dollars américains, taxes incluses, pour les bibliothèques des 19 arrondissements de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2025, conformément à son offre de services en date du 6 mai 2022;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1227342001

CM22 0730

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 221 886,16 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses, pour la location à taux horaire de quatre souffleuses à haute puissance avec opérateurs pour le lieu d'élimination de la neige Langelier dans le cadre du contrat accordé à Environnement routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2022-2023 (CM21 0934), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 160 189,73 \$ à 2 382 075,89 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0907;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour la saison hivernale 2022-2023 et autoriser une dépense additionnelle de 1 018 238,47 \$, taxes incluses, pour la location à taux horaire de quatre souffleuses avec opérateurs pour le lieu d'élimination de la neige Langelier, dans le cadre du contrat accordé à Environnement routier NRJ inc. (CM21 0934), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 160 189,73 \$ à 2 382 075,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 50 911,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépenses de 152 735,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1229445004

CM22 0731

Exercer l'option de renouvellement pour la saison hivernale 2022-2023 et autoriser une dépense additionnelle de 323 539,65 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Newman (CM18 1351), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 274 359,91 \$ à 1 597 899,56 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0901;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 269 616,38 \$, taxes incluses, pour l'exploitation du lieu d'élimination de la neige Newman, dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routhier NRJ inc. (CM18 1351), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 274 359,91 \$ à 1 597 899,56 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 13 480,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépenses de 40 442,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1227711002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0732

Accorder un contrat à Les équipements Colpron inc. pour l'acquisition de tracteurs agricoles avec transmission manuelle et des souffleuses frontales (lot 1) pour divers arrondissements de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 157 934,50 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19141 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0908;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Équipements Colpron inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, les commandes pour la fourniture de tracteurs agricoles avec transmission manuelle et des souffleuses frontales, pour une somme maximale de 1 961 758,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19141;
- 2- d'autoriser une dépense de 196 175,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Équipements Colpron inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1229446009

CM22 0733

Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal - Dépense totale de 813 516,66 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 10387 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0910;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Services Infraspec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 774 777,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10387;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 738,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1228023001

CM22 0734

Accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement du secteur Atlantic (rues Atlantic, Beaubien Ouest, Durocher et Hutchison), pour une somme maximale de 234 470,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0915;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet du secteur Atlantic pour une somme maximale de 234 470,28 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1220025006

CM22 0735

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de conduites d'eau secondaire et de voirie, dans la rue de Bordeaux, de la rue Rouen à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 341 672,04 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 469520 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0916;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans la rue de Bordeaux, de la rue Rouen à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 164 256,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469520 ;
- 2- d'autoriser une dépense de 116 425,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 60 990 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1227231044

CM22 0736

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs, située au 260, rue Elgar, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 1 849 177,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15543 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0920;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque de L'Île-des-Sœurs, située au 260, rue Elgar, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 357 854,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15543;
- 2- d'autoriser une dépense de 271 570,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 219 751,72 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Procova inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1228946001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0737

Accorder un contrat à Bourassa Sport Technologie inc. pour les travaux de réfection de la surface acrylique des terrains de tennis situés au parc La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 219 303,31 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 22-6731 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0909;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bourassa Sport Technologie inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réfection de la surface acrylique des terrains de tennis situés au parc La Fontaine, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 182 752,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-6731;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 412,91 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 9 137,64 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1228264003

CM22 0738

Accorder un contrat de services professionnels à Géninovation inc. pour la caractérisation des sols, dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), pour une somme de 449 717,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1753 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0923;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels avec Géninovation inc., pour la caractérisation des sols dans le cadre de projets de construction, de branchement et de modification du réseau souterrain de la Commission des services électrique de Montréal (CSEM), pour une somme de 449 717,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1753;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Géninovation inc. à cet effet;
- 3- d'autoriser le président de la CSEM à signer ledit projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1220649003

CM22 0739

Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la mise en service de l'enveloppe du projet de rénovation du complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 429 868,53 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 22-19192 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0921;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire WSP Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture des services professionnels requis pour la mise en service de l'enveloppe du projet de rénovation du complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 330 668,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19192;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 600,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 49 600,22 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de WSP Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1220660003

CM22 0740

Approuver un projet d'avenant No.1 à l'entente subsidiaire numéro 201217 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) (CM19 0904) pour la réfection des ponts d'étagement du boulevard de la Côte-Vertu situés au-dessus de l'autoroute 40, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 14-17) / Autoriser une dépense additionnelle de 2 171 877,75 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente de 12 182 751 \$ à 14 354 628,75 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0925;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'avenant à l'entente subsidiaire (numéro 201217) entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal pour la réparation des ponts d'étagement du boulevard Côte-Vertu au-dessus de l'autoroute 40 dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 14-17);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 2 171 877,75 \$, taxes incluses, conformément à l'avenant à l'entente, majorant ainsi le montant total de l'entente de 12 182 751 \$ à 14 354 628,75 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1227000001

CM22 0741

Approuver le projet d'entente subsidiaire numéro 202024 entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la reconstruction des ponts d'étagement (structures 81-03117A et 81-03117B) et des escaliers (structures 81-03624 et 81-03625) du chemin de la Côte-de-Liesse au-dessus de la rue Hickmore/McArthur dans l'axe de l'autoroute 520, dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 12-26) / Autoriser une dépense de 13 745 261,25 \$, taxes et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0926;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver l'entente subsidiaire (numéro 202024) entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal pour la reconstruction des ponts d'étagement (structures 81-03117A et 81-03117B) et des escaliers (structures 81-03624 et 81-03625) du boulevard Côte-de-Liesse au-dessus de la rue Hickmore/McArthur dans l'axe de l'autoroute 520 dans l'arrondissement de Saint-Laurent (projet 12-26);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 13 745 261,25 \$, taxes incluses, conformément à l'entente;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1217000003

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0742

Autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau (CG21 0211) - Dépense totale de 3 232 101,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être octroyé par la STM à Les Excavation Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites secondaires (aqueduc et égout) dans le boulevard Viau, dans la portion Paisley à Baunard, dans l'arrondissement de Saint-Léonard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0934;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau (CG21 0211), une dépense de 2 394 149,05 \$, taxes incluses, pour le contrat à être accordé par la STM à Les Excavation Lafontaine pour la réalisation de travaux sur des conduites secondaires (aqueduc et égout) dans le boulevard Viau, dans la portion Paisley à Baunard, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
- 2- d'autoriser une dépense de 478 829,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 359 122,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1211019003

CM22 0743

Accorder un soutien financier de 1 075 000 \$ à Regroupement Pied Carré pour une aide ponctuelle lui permettant de compléter son projet de pérennisation / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0938;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 075 000 \$ à Regroupement Pied Carré pour une aide ponctuelle afin de lui permettre de compléter son projet de pérennisation;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1229200001

CM22 0744

Accorder un soutien financier non récurrent de 700 000 \$ à Partenariat du Quartier des Spectacles afin de soutenir la mise en œuvre d'un plan de soutien à la relance du centre-ville, animation et aménagement du domaine public, pour 2022, dans le cadre du Plan de relance du centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0939;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 700 000 \$ à l'organisme Partenariat du Quartier des Spectacles afin de soutenir la mise en œuvre d'un plan de soutien à la relance du centre-ville, animation et aménagement du domaine public pour 2022 dans le cadre du plan de relance du centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.18 1228994003

CM22 0745

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Partenariat du Quartier des Spectacles afin de soutenir la mise en œuvre d'un plan de soutien à la relance du Quartier Latin, animation et aménagement du domaine public, pour l'été 2022, dans le cadre du Plan de relance du centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0940;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme Partenariat du Quartier des Spectacles afin de soutenir la mise en œuvre d'un plan de soutien à la relance du Quartier Latin, animation et aménagement du domaine public pour l'été 2022 dans le cadre du plan de relance du centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1228994004

CM22 0746

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Partenariat du Quartier des Spectacles afin de soutenir la mise en œuvre d'un plan de soutien à la mutualisation des opérations des événements du secteur du Quartier des spectacles, pour l'année 2022, dans le cadre du Plan de relance du centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0941;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Partenariat du Quartier des Spectacles afin de soutenir la mise en œuvre d'un plan de soutien à la mutualisation des opérations des événements du secteur du Quartier des spectacles, pour l'année 2022 dans le cadre du Plan de relance du centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1228994005

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0747

Accorder un soutien financier de 105 000 \$ et un soutien technique d'une valeur approximative de 70 000 \$ au Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour l'organisation de la 188^e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal afin de soutenir ses activités pour l'année 2022 / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0942;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 105 000 \$ et un soutien technique d'une valeur approximative de 70 000 \$ à Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour soutenir la 188^e édition de la Fête nationale du Québec à Montréal;
- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1221204001

CM22 0748

Accorder un soutien financier totalisant 325 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 201 895 \$ à Les Francfolies de Montréal inc. pour l'organisation de la 33^e édition des Francos de Montréal, du 9 au 18 juin 2022 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0943;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 325 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 201 895 \$ à Les Francfolies de Montréal inc. pour soutenir la 33^e édition des Francos de Montréal, du 9 au 18 juin 2022;
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financier et technique;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1227317010

CM22 0749

Accorder un soutien financier d'une somme maximale et non récurrente de 300 000 \$ à Phi Muse pour la mise sur pied d'une murale digitale et d'un projet immersif temporaire sur son nouveau bâtiment au centre-ville, Phi Contemporain / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0944;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale et non récurrente de 300 000 \$ à Phi Muse pour la mise sur pied d'une murale digitale et d'un projet immersif temporaire sur son nouveau bâtiment au centre-ville, Phi Contemporain;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1227953002

CM22 0750

Accorder un soutien financier d'une somme maximale et non récurrente de 400 000 \$ à Art Souterrain pour la mise sur pied d'ateliers d'artistes et d'initiatives culturelles temporaires dans les commerces vacants au centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0946;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale et non récurrente de 400 000 \$ à Art Souterrain pour la mise sur pied d'ateliers d'artistes et d'initiatives culturelles temporaires dans les commerces vacants du centre-ville;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1227953001

CM22 0751

Accorder un soutien financier de 145 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 100 000 \$ à Productions Nuits d'Afrique inc. pour l'organisation de la 36^e édition du Festival international Nuits d'Afrique, du 12 au 24 juillet 2022 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0950;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 145 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 100 000 \$ à Productions Nuits d'Afrique inc, pour soutenir la 36^e édition du Festival international Nuits d'Afrique du 12 au 24 juillet 2022;
- 2- d'approuver des projets de convention de contribution financière et de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1228994006

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0752

Accorder un soutien financier totalisant 190 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour l'organisation de la 32^e édition du Festival international Présence autochtone, du 10 au 15 août 2022 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0952;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 190 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 150 000 \$ à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone, pour soutenir la 32^e édition du Festival international Présence autochtone qui se déroulera du 10 au 15 août 2022;
- 2- d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1227317014

CM22 0753

Accorder un soutien financier totalisant 135 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 50 000 \$ à Festival Mode & Design de Montréal pour l'organisation de la 22^e édition du Festival Mode + Design (FMD) 2022, du 25 au 28 août 2022 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0953;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 135 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 50 000 \$ à Festival Mode & Design de Montréal pour soutenir la 22^e édition du Festival Mode + Design (FMD) 2022 qui se déroulera du 25 au 28 août 2022;
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1228372001

CM22 0754

Accorder un soutien financier totalisant 280 000 \$ à la Vitrine culturelle de Montréal, soit 200 000 \$ pour la réalisation du plan d'action 2022-2023, et un soutien financier ponctuel de 80 000 \$ pour la réalisation de la migration du calendrier culturel montréalais / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0954;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 280 000 \$ à La Vitrine culturelle de Montréal, soit un soutien financier de 200 000 \$ pour la réalisation de son plan d'action 2022-2023 et un soutien financier ponctuel de 80 000 \$ pour la réalisation de la migration du calendrier culturel montréalais;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1229561004

CM22 0755

Accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 55 000 \$ à Juste pour rire/Just for Laughs pour l'organisation de la 40^e édition du Festival Juste pour rire 2022, du 21 au 31 juillet / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0956;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 600 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 55 000 \$ à Festival Juste pour rire/Just for Laughs, pour soutenir la 40^e édition du Festival Juste pour rire du 21 au 31 juillet 2022;
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1229526001

CM22 0756

Accorder un soutien financier totalisant 600 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 55 000 \$ à Fierté Montréal pour l'organisation de la 16^e édition du Festival Fierté Montréal 2022, du 1^{er} au 7 août / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0957;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une somme maximale de 600 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée à 55 000 \$ à Fierté Montréal, pour soutenir la 16^e édition du Festival Fierté Montréal du 1^{er} au 7 août 2022;
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1229526003

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0757

Accorder un soutien financier maximal de 372 762 \$ à Territoires innovants en économie sociale et solidaire, pour un projet d'évaluation et transfert de connaissances qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0958;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 372 762 \$ à Territoires innovants en économie sociale et solidaire, pour un projet d'évaluation et de transfert de connaissances qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1228793001

CM22 0758

Fermer et retirer du registre des rues, ruelles voies et places publiques de la Ville de Montréal une partie du lot 1 180 683 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0929;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de fermer et de retirer du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville, à toutes fins de droit, la partie du lot 1 180 683 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, correspondant aux anciens lots 88-1 et 89 du cadastre du village de Côte-Saint-Louis, circonscription foncière de Montréal, située au sud-est de la rue de La Gauchetière et au nord-est de la rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1206037001

CM22 0759

Accorder un contrat à Zero Technologies LLC pour la fourniture de pichets d'eau ainsi que des cartouches de recharges, pour une période de 12 mois avec une option de renouvellement - Dépense totale de 1 190 156,60 \$, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 22-19250 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1004;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Zero Technologies LLC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de pichets d'eau ainsi que des cartouches de recharges, pour une période de 12 mois avec une option de renouvellement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 034 918,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19250;
- 2- d'autoriser une dépense de 155 237,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1228696001

CM22 0760

Autoriser une dépense additionnelle de 237 388,90 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses, pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Christophe-Colomb/Des Carrières dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ s.e.n.c (CM20 0396), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 066 680,56 \$ à 1 304 069,44 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1035;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 237 388,90 \$, taxes incluses (variation de quantités : 116 119,01 \$ + contingences : 121 269,89 \$), dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie accordé à CIMA+ s.e.n.c pour la conception du projet de réfection des structures du passage inférieur Christophe-Colomb / Des Carrières (CM20 0396), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 066 680,56 \$ à 1 304 069,44 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1227000002

CM22 0761

Autoriser une dépense additionnelle de 1 070 085,68 \$, taxes incluses, à titre de contrat de base et de contingences, pour l'ajustement des honoraires professionnels, pour le projet de réfection du bâtiment administratif du Jardin botanique dans le cadre du contrat accordé à Réal Paul Architecte inc. (CM20 0804), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 566 303,74 \$ à 2 636 389,42 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1034;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 930 509,29 \$, taxes incluses, au contrat de base pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du contrat accordé à Réal Paul Architecte inc. (CM20 0804), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 356 107,13 \$ à 2 286 616,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 139 576,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1226318003

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0762

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Société immobilière Peluso inc., à des fins de logement abordable, un immeuble d'une superficie de 648,6 mètres carrés, situé au 2500, rue Rachel Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une somme de 2 452 000 \$, plus les taxes si applicables / Concrétiser l'acquisition de l'immeuble préempté et approuvé par la résolution CE21 0012

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1042;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Société immobilière Peluso inc., un immeuble d'une superficie de 648,6 m², situé au 2500, rue Rachel Est, au coin nord-est des rues Rachel Est et D'Iberville, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot 3 361 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de logement abordable, pour la somme de 2 452 000 \$, plus les taxes si applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- de concrétiser l'acquisition de l'immeuble préempté et approuvé par la résolution CE21 0012;
- 4- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent sommaire décisionnel;
- 5- d'imputer cette dépense et cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1228290002

CM22 0763

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Foraction inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 14 077 097,25 \$, taxes contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 469517 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1030;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 555 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469517;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 255 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 266 597,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1227231038

CM22 0764

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal - CSEM) dans la rue Hochelaga, le boulevard Pierre-Bernard et l'avenue Dubuisson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 18 611 509,35 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 429010 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1032;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal) dans la rue Hochelaga, le boulevard Pierre-Bernard et l'avenue Dubuisson dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 265 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 429010;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 548 251,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 798 257,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1227231037

CM22 0765

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 10 083 703,11 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460544 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1019;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Service Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 972 177,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460544;
- 3- d'autoriser une dépense de 897 217,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 214 307,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1227231039

CM22 0766

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 716 056,94 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 469515 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1022;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 263 574,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469515;
- 3- d'autoriser une dépense de 326 357,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 126 124,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1227231042

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0767

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Charex inc. pour le renouvellement des ouvrages d'aqueduc et d'égout sanitaire du site du port de plaisance de Lachine - Dépense totale de 3 460 172,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-6602 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1031;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le renouvellement des ouvrages d'aqueduc et d'égout sanitaire du site du port de plaisance de Lachine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 908 867,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6602;
- 3- d'autoriser une dépense de 436 330,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1228197001

CM22 0768

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de réfection du bâtiment administratif du Jardin botanique - Dépense totale de 39 810 870,05 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public JA-00104 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1023;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Saint-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de réfection du bâtiment administratif au Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 34 319 715,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00104;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 118 365,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 372 788,62 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise St-Denis Thompson inc., tout au long de son contrat;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1226318002

CM22 0769

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loïselle inc. pour la réfection de diverses structures de l'avenue Pierre-Dupuy (projet 20-10), situées entre la jetée Mackay et l'île Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 32 065 239,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 421820 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1024;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de diverses structures de l'avenue Pierre-Dupuy (projet 20-10), situées entre la jetée Mackay et l'île Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 772 222,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 421820;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 015 833,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 277 184,24 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Loïselle inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1227000004

CM22 0770

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Maçonnerie Rainville et Frères inc. pour des travaux de démantèlement partiel et de sécurisation de l'ex-station de pompage Craig - Dépense totale de 3 707 964,91 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15795 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1025;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Maçonnerie Rainville et frères inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux de démantèlement partiel et de sécurisation de l'ex-station de pompage Craig, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 731 727,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15795;
- 3- d'autoriser une dépense de 409 759,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 566 477,92 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Maçonnerie Rainville et frères inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1225965002

CM22 0771

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal - CSEM et Bell) dans les avenues Querbes et Saint-Viateur, dans les arrondissements d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 13 648 478,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 414520 (1 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 154 753,17 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1026;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal – CSEM et Bell), dans les avenues Querbes et Saint-Viateur, dans les arrondissements d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission révisée, soit pour une somme maximale de 11 131 880,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414520;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 123 691,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 392 907,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 154 753,17 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente jointe au dossier décisionnel;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1227231040

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.49 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0772

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder 10 contrats à : Les Entreprises Canbec Construction inc., NMP Golf Construction inc., C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., J.M. Gagné inc., Déneigement Cyrbault inc., Pavages d'Amour inc. pour les services de déneigement clé en main, pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Montréal-Nord et de Pierrefonds-Roxboro, pour une période de quatre saisons hivernales, avec une année de prolongation - Dépense totale de 72 198 938,36 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19290 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1016;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats, pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord et Pierrefonds-Roxboro, pour l'exécution des services de déneigement clés en main, aux prix de leur soumission, soit une somme maximale indiquée en regard de chacune d'elles (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19290;

Adjudicataires	Contrats	Montants avant variations, quantités et contingences (TTC)
Les entreprises Canbec Construction inc.	CDN-111-2226	7 039 183,41 \$
NMP Golf Construction inc.	CDN-112-2226	5 262 278,40 \$
CMS Entrepreneur généraux inc.	CDN-113-2226	7 933 275 \$
	CDN-114-2226	7 358 400 \$
	CDN-115-2226	7 818 300 \$
	CDN-116-2226	7 979 265 \$
JM Gagné inc.	MTN-102-2226	3 585 104,46 \$
Déneigement Cyrbault inc.	MTN-103-2226	3 545 254,13 \$
	MTN-104-2226	3 985 148,48 \$
Pavage d'Amour inc.	PRF-401-2226	5 659 573,09 \$
TOTAL		60 165 781,96 \$
TTC : toutes taxes comprises		

- 3- d'autoriser une dépense de 3 008 289,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 9 024 867,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement des firmes précédemment nommées;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1227711003

CM22 0773

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec FNX-INNOV inc. pour des services professionnels pour la gestion, la validation de la conception et la surveillance pour le projet de conversion de l'éclairage de rue, pont et tunnel aux DEL à la Ville de Montréal, pour une durée de 48 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant de l'entente : 1 690 132,50 \$, taxes et déboursés inclus - Appel d'offres public 22-19191 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1039;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec FNX-INNOV inc., seul soumissionnaire conforme, ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, qui s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la gestion, la validation de la conception et la surveillance pour le projet de conversion de l'éclairage de rue, pont et tunnel aux DEL à la Ville de Montréal, d'une durée de 48 mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 690 132,50 \$, déboursés et taxes inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19191;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'urbanisme et de la mobilité, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1226294001

CM22 0774

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie, de conduites d'eau, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal - CSEM) dans la rue Frontenac, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 15 213 222,46 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 445510 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1029;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, de conduites d'eau (RESEP), d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal) dans la rue Frontenac, de la rue Notre-Dame à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 180 628,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 445510;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 365 824,41 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 666 769,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui soulève une question de règlement. M. Norris demande à Mme Giannou que l'intervention du conseiller Alan DeSousa soit axée sur le point à l'étude. Mme Giannou invite M. DeSousa à poursuivre son intervention tout en restant sur le point à l'étude et elle clôt le débat.

Le débat se poursuit.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1227231045

CM22 0775**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder des contrats pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles, des matières recyclables et des résidus alimentaires aux firmes : GFL Environmental inc., 9064-3032 Québec inc., Entreprises Multi-PM inc., Derichebourg Canada Environnement inc., JMV Environnement inc. - Dépense totale globale de 104 854 711,54 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19058 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1014;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 26 ou 60 mois, pour les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées aux contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19058;

Fournisseurs	Service de collecte	Territoires	Contrats taxes incluses (\$)
GFL Environmental inc. - Lot 14.1	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Anjou	9 316 718,00 \$
GFL Environmental inc. - Lot 18.1.5	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Lachine - 1	5 061 433,77 \$
GFL Environmental inc. - Lot 18.2.5	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Lachine - 2	4 386 241,42 \$
GFL Environmental inc. - Lot 21.3	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Montréal-Nord	15 471 989,32 \$
GFL Environmental inc. - Lot 23.1	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Outremont	5 513 008,03 \$
GFL Environmental inc. - Lot 25.3	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	10 937 619,02 \$
GFL Environmental inc. - Lot 27.4	OM-CRD-MO-RV	Verdun	14 753 696,63 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) - Lot 16.4	OM-CRD-MO-RV	Le Sud-Ouest	11 007 374,75 \$
Derichebourg Canada Environnement inc. - Lot 20	MO	Mercier- Hochelaga-Maisonneuve	6 654 341,70 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) - Lot 33	CS	Anjou	1 252 881,40 \$
JMV Environnement inc. - Lot 34 (Option 2)	CS	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	1 216 291,45 \$
GFL Environmental inc. - Lot 35 (Option 2)	CS	Mercier- Hochelaga-Maisonneuve	4 785 575,60 \$
Entreprises Multi PM inc. - Lot 36 (Option 2)	CS	Montréal-Nord	2 813 017,49 \$
GFL Environmental inc. - Lot 37 (Option 2)	CS	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	4 403 347,32 \$
GFL Environmental inc. - Lot 38 (Option 2)	CS	Verdun	2 951 825,13 \$
Total - Collecte et transport			100 525 361,02 \$

3- d'autoriser une dépense totale de 4 329 351 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Fournisseurs	Service de collecte	Territoires	Contingences taxes incluses (\$)
GFL Environmental inc. - Lot 14.1	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Anjou	465 835,90 \$
GFL Environmental inc. - Lot 18.1.5	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Lachine - 1	253 071,69 \$
GFL Environmental inc. - Lot 18.2.5	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Lachine - 2	219 312,07 \$
GFL Environmental inc. - Lot 21.3	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Montréal-Nord	773 599,47 \$
GFL Environmental inc. - Lot 23.1	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Outremont	275 650,40 \$
GFL Environmental inc. - Lot 25.3	OM-CRD-MO-RV-Sapins	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	546 880,95 \$
GFL Environmental inc. - Lot 27.4	OM-CRD-MO-RV	Verdun	737 684,83 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) - Lot 16.4	OM-CRD-MO-RV	Le Sud-Ouest	550 368,74 \$
Derichebourg Canada Environnement inc. - Lot 20	MO	Mercier- Hochelaga-Maisonneuve	332 717,09 \$
9064-3032 Québec inc. (JR Services Sanitaires) - Lot 33	CS	Anjou	12 528,81 \$
JMV Environnement inc. - Lot 34 (Option 2)	CS	L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	12 162,91 \$
GFL Environmental inc. - Lot 35 (Option 2)	CS	Mercier- Hochelaga-Maisonneuve	47 855,76 \$
Entreprises Multi PM inc. - Lot 36 (Option 2)	CS	Montréal-Nord	28 130,17 \$
GFL Environmental inc. - Lot 37 (Option 2)	CS	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	44 033,47 \$
GFL Environmental inc. - Lot 38 (Option 2)	CS	Verdun	29 518,25 \$
Total - Collecte et transport			4 329 350,52 \$

4- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement à compter de l'année 2023 comme suit : de 3 104 923 \$ en 2023, de 4 480 495 \$ en 2024, de 3 408 959 \$ en 2025, de 4 005 335 \$ en 2026 et de 4 365 761 en 2027 pour un total de 19 365 474 \$, taxes nettes;

5- de procéder à une évaluation de rendement des fournisseurs à la fin des contrats;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1226224001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0776

Offrir aux conseils d'arrondissements de réaliser certains travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques de leur territoire qui relèvent de leur compétence, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0961;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'offrir aux arrondissements de réaliser certains travaux d'abattage d'arbres morts, dépérissants ou dangereux dans les zones boisées publiques de leur territoire qui relèvent de leur compétence, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1228142002

CM22 0777

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors des événements spéciaux de la saison estivale 2022 de la Société de développement commercial (SDC) boulevard Saint-Laurent, de la S.I.D.A.C Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon et du Congrès National des Italo-Canadiens

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0962;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux de la saison estivale 2022 de la SDC boulevard Saint-Laurent, de la S.I.D.A.C. Plaza Saint-Hubert, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson, de la SDC Petite-Italie - Marché Jean-Talon et du Congrès National des Italo-Canadiens.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1227796002

CM22 0778

Autoriser un virement budgétaire totalisant 174 300 \$, pour l'année 2022, en provenance de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie vers la Division des opérations 311 de la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications ainsi que le déplacement de trois postes cols blancs permanents et les occupants ainsi qu'un poste banques d'heures d'agent de communications sociales à compter du 1^{er} juillet 2022 / Prévoir un ajustement récurrent de la base budgétaire de 355 572 \$, pour l'année 2023 et les années subséquentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2022 par sa résolution CE22 0968;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire totalisant 174 300 \$ pour l'année 2022 en provenance de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie vers la Direction de l'expérience citoyenne et du 311 au sein du Service de l'expérience citoyenne et des communications, ainsi que le transfert permanent de trois postes cols blancs permanents et leurs occupants ainsi qu'un poste banque d'heures d'agent de communications sociales à compter du 1^{er} juillet 2022;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 355 572 \$ pour l'année 2023 et les années subséquentes dans les enveloppes respectives conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1223267001

CM22 0779

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins d'habitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1050;

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation (22-014) :

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'assujettir au droit de préemption, aux fins d'habitation, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

2 174 000	2 174 484	1 879 940	1 878 893	3 364 459	3 364 460
1 881 432	1 846 085	1 412 418	3 856 643	1 866 469	2 167 333
1 444 090	3 795 161	3 363 997	1 154 270	1 380 864	1 243 749
1 573 116	4 140 918	1 382 544	1 567 355	1 064 588	2 249 895

- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1228399001

CM22 0780

Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de poser, à la demande d'un conseil d'arrondissement, les actes nécessaires à la cession d'un terrain à un centre de service scolaire ou à l'acquisition d'un terrain à cette fin à même les contributions pour fins de parc obtenus en vertu du Règlement 17-055

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022 par sa résolution CE22 1063;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'offrir aux arrondissements de poser les actes nécessaires à la cession d'un terrain à un centre de service scolaire lorsque ceux-ci ont préalablement déterminé qu'un terrain obtenu à titre de contribution pour fins de parcs pourrait plutôt être cédé à cette fin, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1223948001

CM22 0781

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 13 053 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement de l'espace public sécuritaires et universellement accessibles, à destination notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 053 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement de l'espace public sécuritaires et universellement accessibles, à destination notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes ayant une limitation fonctionnelle », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1219333002

CM22 0782

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées (15-063)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à l'abattage de frênes et à leur remplacement (17-077) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées (15-063) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la lutte contre l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal (15-040) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1228142001

CM22 0783

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 9 200 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 200 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures incluant les prérequis et les ouvrages de surdimensionnement nécessaires à la réalisation de nouveaux projets immobiliers », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1223867004

CM22 0784

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue Saint-Donat entre la rue De Teck et la rue de Marseille, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-est de la rue Saint-Donat entre la rue De Teck et la rue de Marseille, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1203496004

CM22 0785

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 50 655 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 655 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1227211002

CM22 0786

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de déconstruction du pont Champlain », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1227211004

CM22 0787

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (14-036) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1228146001

CM22 0788

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », afin de préciser que l'application du Règlement 17-055 qui est déléguée aux arrondissements leur permet de disposer et de poser tous les actes nécessaires pour l'utilisation des sommes et des terrains obtenus en vertu de ce règlement, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1223948001

CM22 0789

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 213 801 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 213 801 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.09 1225380001

CM22 0790

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 186 045 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 186 045 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1225373003

CM22 0791

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal (21-035) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25 000 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal (21-035) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 25 000 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.11 1223267002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 0792

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 mai 2022 par sa résolution CM22 0637;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 mai 2022 par sa résolution CM22 0637;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2022 par sa résolution CE22 0781;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1228944001

Règlement 03-096-9

CM22 0793

Adoption - Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 mai 2022 par sa résolution CM22 0638;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) » à l'assemblée du conseil municipal du 16 mai 2022 par sa résolution CM22 0638;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022 par sa résolution CE22 0841;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1220025004

Règlement 22-029

CM22 0794

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables » à l'assemblée du conseil municipal du 16 mai 2022 par sa résolution CM22 0639;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logements abordables » à l'assemblée du conseil municipal du 16 mai 2022 par sa résolution CM22 0639;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 mai 2022, par sa résolution CE22 0845;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis pour la réalisation de logements, notamment de logement abordables », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1223867001

Règlement 22-030

À 15 h 36, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 53, le conseil reprend ses travaux et la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, reprend le fauteuil présidentiel.

CM22 0795

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y apporter certaines clarifications et d'ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Ville-Marie et de Saint-Léonard / Mandater le Service de l'habitation pour tenir une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y apporter certaines clarifications et d'ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Ville-Marie et de Saint-Léonard, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) », afin d'y apporter certaines clarifications et d'ajouter des zones de logement abordable sur le territoire des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Ville-Marie et de Saint-Léonard;
- 2- de mandater le Service de l'Habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1227252001

Règlement P-20-041-4

CM22 0796

Approuver les renouvellements de mandat au Comité Jacques-Viger

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de renouveler les mandats des personnes suivantes au Comité Jacques-Viger :

- M. Jean Paré, urbaniste, à titre de président, pour un second mandat de trois ans;
- Mme Laurence Le Beux, architecte, à titre de membre, pour un second mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1220132001

CM22 0797**Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de désigner Mme Marie Plourde à titre de mairesse suppléante pour un mandat de six mois.

Adopté à l'unanimité.

51.02

CM22 0798**Motion de l'opposition officielle pressant l'administration d'agir pour mettre fin à la crise humanitaire vécue par les personnes en situation d'itinérance issues de la communauté autochtone**

Le conseiller Benoit Langevin et la conseillère Josefina Blanco déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que le phénomène de l'itinérance des personnes issues de la communauté autochtone au Québec est un problème reconnu depuis des années comme une « crise humanitaire », particulièrement chez les femmes;

Attendu que selon le dernier dénombrement « Je compte MTL 2018 », les Autochtones représentaient 12 % des personnes en situation d'itinérance visible, alors qu'ils n'étaient que 0,6 % de la population totale montréalaise, que les Inuits comptaient pour 25 % de l'échantillon, tandis qu'ils ne représentaient que 5 % de la population autochtone à Montréal, et que ces chiffres sont sous-estimés puisqu'ils ne prennent pas en compte l'itinérance cachée;

Attendu que l'Ombudsman de la Ville de Montréal a ouvert une enquête à la suite des nombreuses plaintes d'un collectif de citoyens et citoyennes résidant dans le secteur de Milton-Parc s'inquiétant des enjeux de cohabitation en lien avec la présence de personnes en situation d'itinérance issues de la communauté autochtone;

Attendu que dans son rapport intitulé Ne pas détourner le regard. Autochtones et Inuits en situation d'itinérance Secteur Milton-Parc à Montréal publié en mai 2022, l'Ombudsman de la Ville de Montréal parle d'une « crise humanitaire au cœur de la métropole » et qu'elle a émis cinq recommandations à l'égard de la Ville de Montréal pour qu'elle agisse au niveau de l'hébergement, de la concertation citoyenne, de la révision du mode de financement des organismes œuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance et de la prévention;

Attendu que la Ville de Montréal a accueilli le rapport de l'Ombudsman et ses cinq recommandations avec grande ouverture et s'engage à les implanter en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés et ce, dans le respect des compétences de la Ville;

Attendu que l'Ombudsman de la Ville de Montréal mentionne l'absence de ressource d'hébergement d'urgence dédiée à la communauté inuite et recommande notamment à la Ville de Montréal « d'assumer pleinement son leadership dans le développement de projets ou programmes adaptés d'hébergement et de logement visant les personnes inuites à Montréal » et « d'utiliser les compétences qu'elle détient en la matière, et de prendre toutes les mesures nécessaires afin que soit mise sur pied à Montréal, durant l'année 2022, une ressource d'hébergement d'urgence stable et sûre répondant aux besoins des personnes inuites »;

Attendu que l'Ombudsman de la Ville de Montréal rappelle que « les tentes et refuges d'urgence hivernaux sont des palliatifs somme toute dispendieux qui ne résoudront pas le problème du manque de ressources structurantes et pérennes en hébergement adapté et logement social » et qu'il est nécessaire de prioriser la mise sur pied d'une ressource d'hébergement d'urgence stable et sûre répondant aux besoins des personnes inuites en commençant par rechercher activement un lieu adéquat pour la développer;

Attendu que l'Ombudsman de la Ville de Montréal recommande à la Ville de Montréal de rechercher activement un emplacement pour mettre en place un centre multidisciplinaire offrant, sans s'y limiter, des services de santé, des services sociaux, des services de soutien au logement et des services culturels pour les personnes inuites en situation d'itinérance;

Attendu que dans son rapport, l'Ombudsman de la Ville de Montréal cite en exemple le centre multidisciplinaire Tungasuvvingat Inuit, à Ottawa, qui offre des services adaptés aux personnes vulnérables inuites, incluant des services de conseils juridiques, de santé, d'éducation, de soutien aux familles, et qu'il n'existe aucun centre de ce type dédié aux personnes inuites à Montréal alors que la population inuite continue d'affluer vers ce centre urbain;

Attendu que dans son rapport, l'Ombudsman de la Ville de Montréal rappelle également l'importance de la mise en place d'une ressource culturellement adaptée de type *wet services* et que la Commission Viens dans l'appel à l'action n° 90 recommandait déjà en 2019 de « soutenir financièrement la mise en place de centres de guérison aux dépendances et de centres de dégrisement culturellement sécurisants tant en milieu urbain [...] »;

Attendu que dans son rapport, l'Ombudsman de la Ville de Montréal rappelle l'importance de la participation des citoyens du secteur de Milton-Parc dans la recherche de solutions et que, dans cet état d'esprit, la Ville de Montréal collabore activement avec l'ensemble des parties prenantes à développer les ressources citées en concertation avec les représentants de la communauté inuite, les groupes communautaires œuvrant auprès des personnes autochtones et inuites vulnérables ainsi qu'avec des représentants des citoyens des secteurs concernés;

Attendu que l'Ombudsman de la Ville de Montréal recommande que la Ville de Montréal, désigne une personne responsable et imputable pour s'assurer que les cinq recommandations soient respectées;

Attendu que dans son rapport annuel 2021, la Vérificatrice générale de la Ville de Montréal a souligné l'impossibilité de mesurer les effets des actions du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020;

Attendu que les personnes inuites en situation d'itinérance ont des besoins spécifiques en lien avec, entre autres, l'éloignement des communautés d'origine et des familles, de la culture et de la langue différentes, l'histoire et contexte social du Nunavik, et qu'elles sont majoritaires à Milton-Parc;

Attendu que selon le rapport de l'Ombudsman, la Ville de Montréal détient des compétences lui permettant de répondre aux besoins des personnes vulnérables, qu'en vertu de l'exercice du pouvoir prévu au paragraphe 1 de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité locale peut établir des refuges, qu'en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut acquérir, construire et aménager, sur son territoire, des immeubles qui peuvent être loués ou aliénés pour y installer des services publics et que l'Ombudsman de la Ville de Montréal propose une interprétation selon laquelle les compétences de la Ville ne doivent pas être limitées aux seules situations d'exception;

Attendu que l'Ombudsman reconnaît également que les compétences de la Ville de Montréal dans les domaines de l'hébergement et du logement sont, somme toute, complémentaire aux compétences et aux pouvoirs plus étendus du gouvernement du Québec en matière d'habitation et de services de santé et de services sociaux;

Attendu qu'en 2020, la Ville de Montréal a adopté la Stratégie de réconciliation avec les peuples autochtones comprenant 125 actions incluant l'engagement suivant : « En partenariat avec les autorités gouvernementales inuites, les organisations du milieu ainsi que le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal collaborera à la création de services culturellement adaptés pour une clientèle itinérante inuite à Montréal (centre de jour ou d'hébergement d'urgence, hébergement de courte ou de longue durée) »;

Attendu que, dans le cadre du Fonds Réflexe Montréal en itinérance, 3 M\$ sont réservés au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à la création d'un centre de consommation contrôlée d'alcool (*wet shelter*), et que la Ville de Montréal, en concertation avec le réseau de la santé et les organismes communautaires œuvrant auprès des personnes vulnérables;

Attendu que devant le constat d'une implication inégale de certains partenaires du réseau de la santé et des services sociaux dans le secteur Milton-Parc, l'Ombudsman de Montréal a transmis ses préoccupations au Protecteur du citoyen, qui a accepté d'ouvrir une enquête;

Attendu que la Ville de Montréal a appuyé les efforts du réseau de la santé et des services sociaux pour la mise en place d'un refuge à haut seuil d'accessibilité, pour une cinquantaine de personnes autochtones en situation d'itinérance, ouvert 24/7, à proximité du secteur Milton-Parc et opéré par l'organisme Projets Autochtones du Québec (PAQ), mais qu'il est tout de même nécessaire de mettre en place une ressource d'hébergement d'urgence stable et sûre répondant aux besoins des personnes inuites;

Attendu que la Ville de Montréal a doublé son budget annuel dédié à l'itinérance, le faisant passer de 3 M\$ à 6 M\$ dès 2022;

Attendu que la Ville de Montréal a joint sa voix à celles de partenaires communautaires pour demander au gouvernement du Québec de sortir de la logique été-hiver et de mettre en place des ressources pérennes, à haut seuil d'accessibilité, ouvertes à l'année, en formule 24/7, sécuritaires pour les femmes, les jeunes et culturellement sécuritaires pour les personnes autochtones;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par M. Sonny Moroz
M. Sterling Downey
Mme Josefina Blanco

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- applique les cinq recommandations prônées dans le rapport de l'Ombudsman intitulé *Ne pas détourner le regard. Autochtones et Inuits en situation d'itinérance Secteur Milton-Parc à Montréal* et fasse état de l'avancée de la mise en œuvre des cinq recommandations d'ici la fin de l'année 2022, tout en priorisant la réalisation des deux points suivants d'ici la fin de l'année 2022 :
 - la recherche active d'un emplacement pour le développement d'un hébergement d'urgence stable et sûr dédié aux personnes inuites en situation d'itinérance et que son développement se fasse en concertation avec le réseau de la santé et des services sociaux, les représentants de la communauté inuite, les organismes œuvrant auprès des personnes autochtones et inuites vulnérables et les représentants de citoyens résidant au sein des secteurs ciblés;
 - la recherche active d'un emplacement pour le développement d'un centre multidisciplinaire au sein duquel des services adaptés aux personnes inuites en situation d'itinérance seront offerts et que son développement se fasse en concertation avec le réseau de la santé et des services sociaux, les représentants de la communauté inuite, les organismes œuvrant auprès des personnes autochtones et inuites vulnérables et les représentants de citoyens résidant au sein des secteurs ciblés;
- 2- collabore activement aux efforts du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et des organismes communautaires pour que soit déployé en 2022 un centre de consommation concertée d'alcool (*wet shelter*);
- 3- appuie le réseau de la santé et les organismes communautaires dans le développement de services répondant aux besoins spécifiques des femmes autochtones en situation d'itinérance;
- 4- mandate le Service de la diversité et de l'inclusion sociale, en collaboration avec la Commissaire aux relations avec les peuples autochtones et le Commissaire aux personnes en situation d'itinérance à la Ville de Montréal, pour poursuivre le travail en appui au CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et aux organismes communautaires pour l'implantation des ressources citées et que chaque partenaire soit imputable face au résultat escompté;
- 5- poursuive la collaboration avec l'ensemble de ses partenaires pour l'implantation de centres de jour ou d'hébergement d'urgence dédiés à la communauté autochtone en situation d'itinérance;
- 6- réaffirme son engagement à implanter les cinq recommandations de l'Ombudsman et invite les gouvernements du Québec et du Canada à investir les sommes nécessaires et à travailler avec l'ensemble des parties prenantes à la mise en place de ressources appropriées pour répondre aux besoins des personnes vulnérables dans la métropole.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin prend la parole et fait une brève mise en contexte de la motion puis, il invite la responsable de la diversité, de l'inclusion sociale, de l'itinérance et de l'accessibilité universelle pour l'Administration, Mme Josefina Blanco, à poursuivre la présentation.

La présidente du conseil remercie le conseiller Benoit Langevin et cède la parole à la conseillère Josefina Blanco.

Mme Blanco prend la parole et présente la nouvelle version de la motion. D'entrée de jeu, elle remercie le conseiller Benoit Langevin et son équipe, ainsi que la conseillère Alia Hassan-Cournol pour leur collaboration dans l'élaboration de cette version commune. Mme Blanco rappelle l'importance d'agir afin de mettre fin à la crise humanitaire dans le secteur de Milton-Parc. Elle indique qu'il faut aller plus loin collectivement pour développer une stratégie pérenne notamment en mettant en œuvre des programmes adaptés aux besoins des personnes autochtones et inuites vulnérables.

Mme Blanco réfère aux « Attendus » de la motion en insistant notamment sur l'importance de l'implication des organismes partenaires, du réseau de la santé et des services sociaux et des gouvernements supérieurs. En conclusion, Mme Blanco remercie toutes les parties prenantes et invite les membres du conseil à voter en faveur de la motion.

La présidente du conseil remercie la conseillère Josefina Blanco pour son intervention et cède la parole au conseiller Benoit Langevin afin qu'il exerce son droit de réplique.

M. Langevin, en droit de réplique, réitère l'importance de mettre en application les cinq recommandations prônées dans le rapport de l'Ombudsman de Montréal et de prioriser des solutions pérennes pour mettre fin à cette crise humanitaire vécue par les personnes en situation d'itinérance issues de la communauté autochtone. Pour terminer, M. Langevin remercie Mmes Josefina Blanco et Alia Hassan-Cournol pour leur ouverture et leur collaboration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Langevin pour son intervention, note également l'appui du conseiller Sterling Downey et déclare le point 65.01 adopté à l'unanimité.

65.01

CM22 0799

Motion de l'opposition officielle demandant au conseil municipal de mandater BIXI afin de déployer un service de trottinettes électriques en libre-service avec ancrage

Attendu qu'un service de location de trottinettes électriques en libre-service avec ancrage est un complément à l'offre de transport actif déjà proposée par BIXI;

Attendu qu'en 2019, une entente de gestion prévoyant un financement de 46 M\$ sur 10 ans a été signée entre la Ville de Montréal et BIXI;

Attendu que ladite entente de gestion reconnaît l'expertise acquise par BIXI dans la gestion d'un système de transport libre-service;

Attendu que BIXI est une entreprise locale, contrairement aux autres fournisseurs de vélos et trottinettes en libre-service que sont Lime, Jump ou Bird, et qu'il est dans l'intérêt de tous les Montréalais que la Ville encourage les entreprises locales;

Attendu que BIXI a connu une année 2021 historique avec des records d'achalandage en septembre et octobre derniers, en plus d'une augmentation de 326 % de nouveaux utilisateurs par rapport à 2020;

Attendu que la Ville de Montréal a suspendu le 23 mars 2020 son règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage qui encadre notamment l'exploitation des trottinettes en libre-service sur son territoire afin de se donner le temps, comme d'autres villes nord-américaines et européennes, de réfléchir sur la façon de mieux encadrer ce service et de limiter ses externalités négatives sur le domaine public;

Attendu que les règles concernant le stationnement des trottinettes sans ancrage n'ont pas été respectées par les usagers lors du projet pilote à l'été 2019 alors que seuls 20 % des trottinettes ont été stationnées dans l'une des 410 aires définies à cet effet;

Attendu que depuis la suspension de la réglementation, la Ville de Montréal n'a pas renouvelé son intérêt de poursuivre le projet pilote permettant l'usage des véhicules non immatriculés en libre-service sur son territoire;

Attendu que l'utilisation des trottinettes électriques augmente l'offre de mobilité, facilite l'intermodalité, complémente le transport en commun et contribue à réduire les déplacements en voiture, tout en tenant compte des objectifs de la Ville face aux changements climatiques;

Attendu que dans son Plan Climat 2020-2030, la Ville de Montréal s'engage à favoriser l'utilisation des transports en commun et actifs et qu'à terme, l'objectif est de transférer près de 25 % des déplacements qui s'effectuent en auto solo vers ces modes de transport moins énergivores;

Attendu que plusieurs villes canadiennes telles que Calgary, Edmonton, Ottawa, Windsor et Kelowna ont autorisé la mise en place d'un service de location de trottinettes électriques en libre-service afin de favoriser les modes de transport actifs sur leur territoire;

Attendu que 59 % des Montréalais souhaitent le retour des trottinettes électriques en libre-service, et que cette proportion grimpe à 70 % chez les 18-34 ans, selon un sondage CROP réalisé à l'été 2020;

Attendu que l'engouement constant des Montréalais pour l'utilisation d'appareils de micromobilité comme mode de transport actif au cours des dernières années est en augmentation constante;

Attendu que le *Projet pilote relatif aux trottinettes électriques en location libre-service* mis en place par le ministère des Transports du Québec prend fin en juillet 2022;

Il est proposé par Mme Alba Zuniga Ramos

appuyé par Mme Stephanie Valenzuela

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- mandate BIXI afin de déployer un service de location de trottinettes électriques avec ancrage en libre-service pour sa saison 2023;
- 2- demande au ministère des Transports du Québec de prolonger de deux ans le *Projet pilote relatif aux trottinettes électriques en location libre-service*.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

Mme Zuniga Ramos prend la parole et met en contexte la motion. Elle indique notamment qu'avec les changements climatiques, les villes doivent s'adapter et innover en diversifiant l'offre en transport actif. Mme Zuniga Ramos rappelle que le déploiement d'un service de trottinettes en libre-service avec ancrage serait un ajout à l'offre de services en place et qu'il est cohérent avec l'engagement du Plan climat 2020-2030 de l'Administration. Elle cite en exemple le projet pilote du ministère des Transports du Québec (MTQ), ainsi que plusieurs grandes villes canadiennes qui ont autorisé la mise en place d'un tel service. Mme Zuniga Ramos mentionne également que mandater BIXI à cet effet représente une continuité dans le partenariat actuel puisque l'organisme a développé une expérience pertinente en gestion de transport en libre-service. En conclusion, Mme Zuniga Ramos souhaite que l'Administration reconnaisse le besoin de diversifier la micromobilité en encourageant l'utilisation encadrée des trottinettes en libre-service avec ancrage.

La présidente du conseil remercie la conseillère Alba Zuniga Ramos pour son intervention et cède la parole à la conseillère Sophie Mauzerolle.

Mme Mauzerolle prend la parole et souligne qu'elle partage l'enthousiasme envers BIXI qui est un partenaire de choix. Toutefois, l'Administration ne pourra pas donner une suite favorable à la proposition de l'opposition officielle puisque le projet pilote du MTQ se termine en 2022 et que le projet proposé par la conseillère Zuniga Ramos verrait le jour seulement en 2023. Elle ajoute entre autres qu'il faut considérer les impacts sur les installations actuelles de BIXI. Mme Mauzerolle termine en précisant qu'il serait hasardeux de s'impliquer à ce stade-ci, compte tenu de l'échéance du projet pilote.

La présidente du conseil remercie la conseillère Sophie Mauzerolle pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, afin qu'il exerce son droit de réplique.

M. Salem, en droit de réplique, aurait souhaité que l'on aille de l'avant avec cette proposition qui aurait été une opportunité d'élargir l'offre de services en matière de transport actif.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Chantal Rossi

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Corvil et Hénault (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pausé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini et Sauvé (37)

Résultat: En faveur : 21
Contre : 37

La présidente du conseil déclare le point 65.02 rejeté à la majorité des voix.

65.02

CM22 0800**Motion de l'opposition officielle pour permettre le crédit des frais de stationnement sur rue payés en trop dans l'application *P\$ Service mobile***

Attendu que l'Agence de mobilité durable gère plus de 18 200 places de stationnement sur rue à Montréal;

Attendu que les utilisateurs des stationnements sur rue tarifés paient via une des bornes de paiement ou par le biais de l'application *P\$ Service mobile*;

Attendu que l'application *P\$ Service mobile* rejoint près de 600 000 utilisateurs actifs uniques;

Attendu que l'application *P\$ Service mobile* demande que le paiement soit effectué dès le début du temps de stationnement et pour l'ensemble de la durée estimée par l'utilisateur;

Attendu que l'application ne rembourse ni ne crédite le temps de stationnement payé en trop par l'utilisateur advenant un départ hâtif de ce dernier par rapport à son estimation originale;

Attendu que dans un esprit d'équité, il est plus juste qu'un usager paie uniquement pour le temps de stationnement utilisé;

Attendu que dans son Plan stratégique organisationnel 2021-2030, l'Agence de mobilité durable s'est donné pour mandat de « revoir les modes de paiement du stationnement afin de les rendre plus simples et flexibles, et ainsi contribuer au respect de la réglementation », tout en personnalisant l'expérience de la clientèle via l'application *P\$ Service mobile*;

Attendu qu'une action collective en dommages-intérêts a été autorisée par la Cour supérieure du Québec en 2021 à l'endroit de Stationnement de Montréal (l'Agence de mobilité durable) puisque l'application *P\$ Service mobile* ne permet pas de cumuler le temps restant lors d'un paiement subséquent;

Attendu que selon les données compilées en septembre 2021, la proportion de l'ensemble des revenus des stationnements sur rue de l'Agence de mobilité durable provenant de l'application *P\$ Service mobile* est de 78,7 %, en constante augmentation depuis 2012;

Attendu que plusieurs villes canadiennes telles que Calgary, Edmonton, Victoria, Sudbury, Halifax et Saskatoon offrent la possibilité aux automobilistes d'être remboursés, sous forme de crédit, pour le temps de stationnement payé en trop et non utilisé via leur application mobile de stationnement;

Attendu que pour servir équitablement les usagers n'ayant pas de téléphone intelligent, certaines de ces villes, notamment Calgary, ont parallèlement développé un système de paiement par téléphone (Text to Park ou Call to Park) relié à l'application permettant à l'utilisateur de réserver un stationnement, de signaler qu'il le quitte et ainsi ne payer que le temps utilisé;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Effie Giannou

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal mandate l'Agence de mobilité durable d'adapter l'application *P\$ Service mobile* afin de permettre aux utilisateurs de signaler leur départ, se faire créditer, à même l'application, les frais pour le stationnement non utilisé et ainsi respecter le principe d'utilisateur-payeur;
- 2- que l'Agence de la mobilité durable explore des solutions pour remédier à l'enjeu de la fracture numérique.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

M. Salem explique tout d'abord qu'avec les parcomètres d'aujourd'hui, il est impossible pour une personne de récupérer le montant payé en trop pour un stationnement écourté, et qu'il est aussi impossible pour la personne suivante au même parcomètre de pouvoir bénéficier du temps payé en trop par la personne précédente. M. Salem précise notamment que pour une question d'équité, il est demandé d'ajouter une fonction dans l'application *P\$ Service mobile*, permettant de se faire créditer le temps de stationnement payé et non utilisé, et ce, en respect du principe d'utilisateur-payeur. Le chef de l'opposition officielle poursuit et donne quelques statistiques sur les utilisateurs de l'application *P\$ Service mobile*, exposant le fait que l'application est utilisée par de plus en plus de personnes, surtout chez les jeunes adultes.

La présidente du conseil remercie M. Salem pour sa présentation et cède ensuite la parole à la conseillère Effie Giannou.

La conseillère Effie Giannou mentionne entre autres qu'il est important de trouver une alternative de remboursement pour les personnes n'ayant pas de téléphones intelligents puisqu'ils ne peuvent pas jouer de l'application *P\$ Service mobile*. Mme Giannou donne l'exemple de la Ville de Calgary qui a mis en place une autre option pour cette catégorie d'utilisateurs-trices de parcomètres. À cet effet, elle souhaite que l'Agence de mobilité durable se penche sur cet enjeu.

La présidente du conseil remercie la conseillère Effie Giannou pour son intervention et cède la parole à la conseillère Sophie Mauzerolle.

D'entrée de jeu, Mme Mauzerolle informe les membres du conseil que ce dossier fait l'objet présentement d'un recours collectif contre la Ville de Montréal et la Ville de Québec. Ainsi, puisque ce dossier est judiciairisé, l'Administration ne sera pas en mesure de discuter de la motion à l'étude. Par ailleurs, Mme Mauzerolle souligne la volonté de l'Administration à coopérer avec le chef de l'opposition officielle sur cet enjeu. Elle ajoute notamment que plusieurs projets seront développés au cours des prochaines années pour améliorer la mobilité durable.

La présidente du conseil remercie la conseillère Sophie Mauzerolle pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, afin qu'il exerce son droit de réplique.

M. Salem réitère sa volonté de travailler en collaboration avec l'Administration et souhaite entre autres la recherche et l'implantation de solutions visant l'équité pour tous les utilisateurs-trices des parcomètres.

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, retire la motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Adopté à l'unanimité.

CM22 0801**Motion de l'opposition officielle soulignant la contribution de la communauté italienne au développement historique, culturel et socio-économique de Montréal**

Attendu qu'à la fin du XV^e siècle, le vénitien Giovanni Caboto et le génois Cristoforo Colombo, entre autres navigateurs, ont entamé des voyages d'exploration vers l'Amérique du Nord;

Attendu que depuis la fin du XIX^e siècle, Montréal est une terre d'accueil pour la population italienne qui comptait 1 500 personnes en 1901, soit plus de la moitié des Italiens établis au Québec durant cette période, et que selon le dernier recensement de Statistique Canada de 2016, 147 015 personnes se sont déclarées d'origine italienne à Montréal, soit près de la moitié des personnes qui se déclaraient d'origine italienne au Québec;

Attendu que le 2 juin est la date de la fête nationale qui commémore la naissance de la République italienne;

Attendu que le 10 juin est la journée officielle de commémoration de l'Anniversaire de l'internement de 591 Italo-Canadiens en 1940 par le gouvernement canadien dans des camps en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Alberta, et que cette journée est reconnue par le conseil municipal de la Ville de Montréal depuis mars 2013;

Attendu que le 27 mai 2021, le gouvernement fédéral a présenté ses excuses pour le traitement réservé aux Italo-Canadiens par le Canada pendant la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que la motion M-64 adoptée le 17 mai 2017 par la Chambre des communes à Ottawa visait à reconnaître la contribution des Canadiens d'origine italienne à la société canadienne, au plan de la richesse de leur langue d'origine, de la culture italienne et les valeurs sur leurs modes de vie, reconnaissant par conséquent l'apport du patrimoine italien pour les générations futures en déclarant juin, Mois du patrimoine italien;

Attendu que la population italienne a contribué et contribue à l'essor socio-économique, culturel, historique et artistique de Montréal;

Attendu que le secteur entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon est considéré comme le centre culturel italien de Montréal connu sous le nom de « Petite Italie » et que ce quartier concentre des institutions telles que le marché Jean-Talon et la Casa d'Italia édifiées respectivement en 1933 et 1936;

Attendu que depuis 29 ans, la Semaine italienne de Montréal est un évènement qui célèbre la culture, l'héritage et les traditions de la communauté italienne grâce à un éventail d'activités;

Il est proposé par Mme Angela Gentile
Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Et tous les membres présents du conseil

Et résolu :

que le conseil municipal profite du Mois du patrimoine italien pour souligner la contribution de la communauté italienne au développement historique, culturel et économique de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

La leader de l'opposition officielle prend la parole et dresse un bref historique de la contribution de la communauté italienne à Montréal. Mme Rossi rappelle notamment que la présence italienne au Canada remonte au XV^e siècle, alors que Giovanni Caboto (connu sous le nom de Jean Cabot) a longé les côtes du Labrador et a revendiqué le territoire au compte de l'Angleterre même s'il était vénitien d'origine. Ensuite, c'est à la fin du XIX^e siècle que marque l'arrivée massive de membres de la communauté italienne à Montréal. Mme Rossi poursuit en mentionnant qu'en 1910, la paroisse Notre-Dame-de-la-Défense voit le jour afin d'établir un port d'attache pour la communauté. Elle ajoute également que cette communauté a joué un rôle important dans le développement de la société montréalaise à divers titres en participant à la vie sociale et économique; elle cite en exemple la mise sur pied de quelques grandes entreprises dont la fabrique de pâtes Catelli située à l'angle des rues Bellechasse et Drolet. Mme Rossi conclut en soulignant qu'elle est très honorée de présenter la motion et surtout très fière de faire partie de cette communauté.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle pour la présentation de la motion et cède la parole respectivement au conseiller Dominic Perri et à la conseillère Despina Sourias.

Le conseiller Perri prend la parole et relate entre autres certains événements marquants de l'histoire qui ont donné naissance à la République italienne. M. Perri précise qu'au Québec, l'immigration italienne après la Seconde Guerre mondiale était composée principalement d'artisans et que ces personnes étaient financièrement démunies mais culturellement autonomes. M. Perri fait état de la complicité de longue date entre les Canadiens français et la communauté italienne. Il enchaîne à propos de la contribution plus récente de la communauté en faisant référence à différents milieux, celui des affaires, de la culture et de la politique, et en expliquant que la communauté italienne est impliquée dans toutes ces sphères d'activités. M. Perri exprime sa gratitude envers toutes les personnes d'origine italienne pour leur apport au développement de notre pays et de notre métropole. Il termine en prononçant quelques mots en italien.

La conseillère Sourias prend à son tour la parole et joint sa voix à la motion. Elle indique entre autres qu'une personne montréalaise sur six est d'origine italienne. Mme Sourias explique que diverses réalisations de cette communauté ont grandement contribué à bâtir la métropole comme on la connaît aujourd'hui. Pour terminer, Mme Sourias remercie la communauté italienne pour son important apport au développement de Montréal.

La présidente du conseil remercie le conseiller Dominic Perri et la conseillère Despina Sourias pour leurs interventions.

À 17 h 01, la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de poursuivre les travaux au-delà de 17 h, afin de terminer l'étude du point 65.04 inscrit à l'ordre du jour.

La proposition est agréée.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole dans l'ordre aux conseillères et conseillers suivants : Mme Caroline Bourgeois, Mme Angela Gentile, M. Giovanni Rapanà, Mme Josefina Blanco, Mme Nancy Blanchet, Mme Laura Palestini et M. Julien Hénault-Ratelle.

Les conseillères et conseillers prennent la parole et expriment à tour de rôle leur fierté envers la communauté italienne et de son apport de grande valeur dans plusieurs secteurs d'activités de la métropole. Certains partagent des faits vécus depuis l'arrivée de leur famille à Montréal et témoignent de la façon dont ils ou elles se sont intégrés-es à la société montréalaise. M. Rapanà rappelle notamment qu'il a travaillé pour l'obtention de la licence de diffusion de la chaîne de télévision publique italienne RAI à Montréal, et depuis, plus de 50 postes dans toutes les langues sont entrés au Canada.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les conseillères et conseillers pour leurs interventions. Puis, elle note que tous les membres présents du conseil demandent à ce que leurs noms soient ajoutés à titre d'appuyeurs-es à la motion.

Adopté à l'unanimité.

65.04

À 17 h 15, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée. Avant de lever l'assemblée, la présidente du conseil souhaite de bonnes et belles vacances estivales à toutes et à tous.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE